

Stratégie de façade maritime

Document stratégique de façade Manche Est - mer du Nord

Annexe 8 | FICHES DESCRIPTIVES DES ZONES DE LA CARTE DES VOCATIONS

*Version finale adoptée
2025*



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère chargé de la Mer et de la Pêche

mer.gouv.fr

Sommaire

ZONE N°1 : Caps et détroit du Pas-de-Calais 5

Vocation.....	5
Carte des enjeux socio-économiques et écologiques forts et majeurs existants	6
Carte des projets socio-économiques et écologiques prospectifs	7
Synthèse des enjeux	8
Carte spécifique	14
Dispositifs de gouvernance.....	15

ZONE N°2 : Estuaires picards et mer d'Opale17

Vocation.....	17
Carte des enjeux socio-économiques et écologiques forts et majeurs existants	18
Carte des projets socio-économiques et écologiques prospectifs	19
Synthèse des enjeux	20
Carte spécifique	25
Dispositifs de gouvernance.....	26

ZONE N°3 : Côte d'Albâtre et ses ouverts 29

Vocation.....	29
Carte des enjeux socio-économiques et écologiques forts et majeurs existants	30
Carte des projets socio-économiques et écologiques prospectifs	31
Synthèse des enjeux	32
Dispositifs de gouvernance.....	35

ZONE N°4 : Baie de Seine 37

Vocation.....	37
Carte des enjeux socio-économiques et écologiques forts et majeurs existants	38
Carte des projets socio-économiques et écologiques prospectifs	39
Synthèse des enjeux	40
Dispositifs de gouvernance.....	44

ZONE N°5 : Large baie de Seine 47

Vocation.....	47
Carte des enjeux socio-économiques et écologiques forts et majeurs existants	48
Carte des projets socio-économiques et écologiques prospectifs	49
Synthèse des enjeux	50
Dispositifs de gouvernance.....	52

ZONE N°6 : Nord Cotentin 53

Vocation.....	53
Carte des enjeux socio-économiques et écologiques forts et majeurs existants	54
Carte des projets socio-économiques et écologiques prospectifs	55
Synthèse des enjeux	56
Carte spécifique	60
Dispositifs de gouvernance.....	60

ZONE N°7 : Ouest Cotentin – Baie du Mont Saint-Michel .. 63

Vocation.....	63
Carte des enjeux socio-économiques et écologiques forts et majeurs existants	64
Carte des projets socio-économiques et écologiques prospectifs	65
Synthèse des enjeux	66
Dispositifs de gouvernance.....	69

ZONE N°8 : Manche Ouest au large des îles anglo-normandes .. 71

Vocation.....	71
Carte des enjeux socio-économiques et écologiques forts et majeurs existants	72
Carte des projets socio-économiques et écologiques prospectifs	73
Synthèse des enjeux	74
Dispositifs de gouvernance.....	76

I Éléments transversaux

L'identification des enjeux socio-économiques s'est principalement fondée sur l'expertise des acteurs économiques et des représentants des territoires. Les enjeux identifiés ont été classés en différentes catégories (faible, moyen, fort, majeur). La priorisation ayant été définie au cours du 1^{er} cycle de la stratégie, elle devra faire l'objet d'une révision au cours de ce cycle.

En 2024, l'OFB a mis à jour l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques de la façade. Les détails figurent en annexe 5. La méthodologie complète est consultable dans le document suivant : <https://hal.science/hal-04454651>

Les projets présentés sur les cartes prospectives de ce document ont été proposés par les instances de la façade mais ne font à ce stade l'objet d'aucune validation de l'Etat.

Les zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer sont identifiées pour deux échéances (horizon 10 ans avec une mise en service prévisionnelle entre 2033 et 2040, et horizon 2050).

Les « zones » d'études pour le raccordement figurant dans les cartes de vocation présentées ci-après correspondent aux premières zones prioritaires de développement de l'éolien en mer à 10 ans qui feront l'objet de l'AO10.

Les zones de raccordement des zones prioritaires de développement de l'éolien en mer à 10 ans qui feront l'objet de l'appel d'offres suivant (AO11) ne figurent pas sur les cartes de vocation. Elles seront précisées ultérieurement dans le cadre de la concertation continue ou lors de concertations spécifiques.

Les zones de protection fortes potentielles identifiées dans la PAT SNAP 2022-2024 sont identifiées pour répondre à l'objectif de couvrir 1 % de la façade en protection forte d'ici 2027. De nouvelles zones pourront être proposées d'ici 2030.

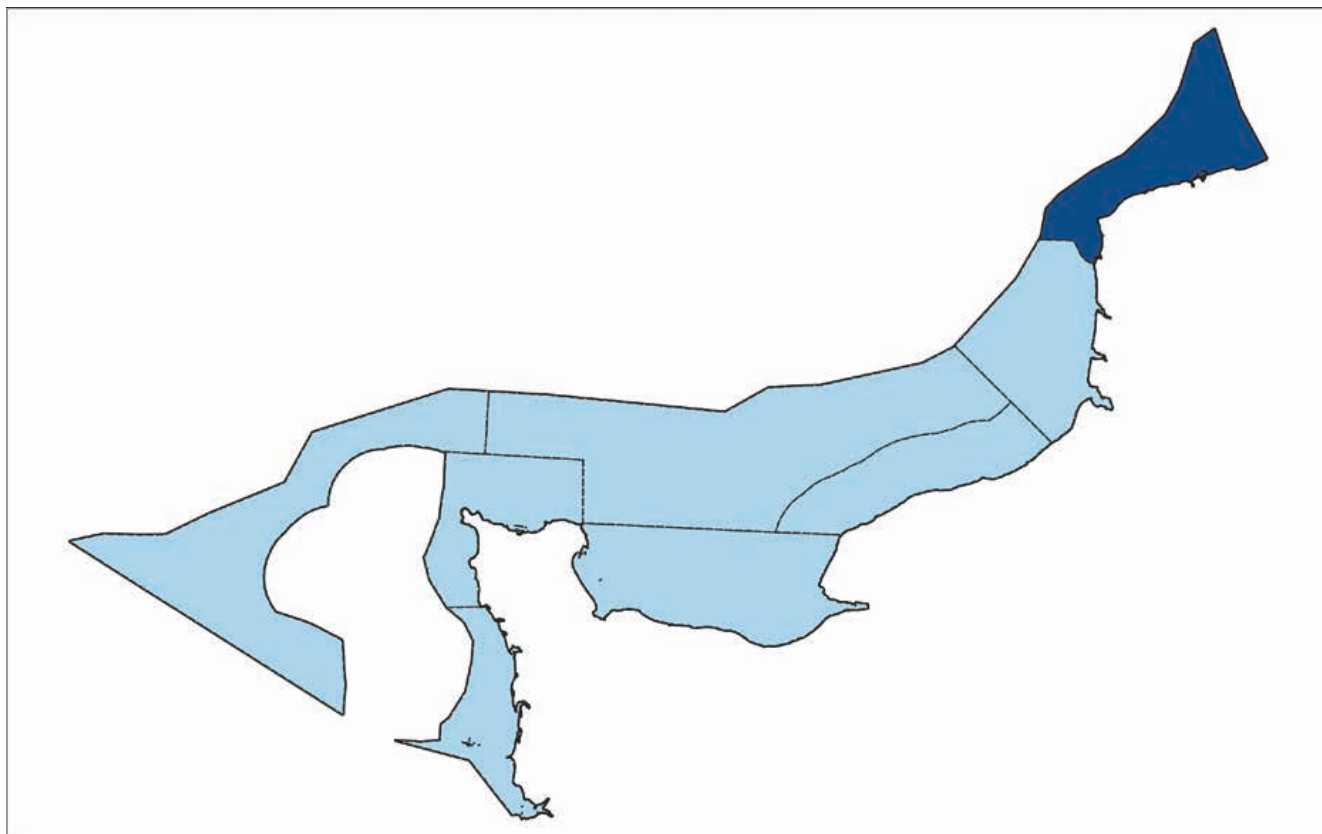
La compatibilité des projets d'activités sera soumise à procédure d'autorisation et/ou à évaluation environnementale. Le pétitionnaire devra :

- réaliser une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux ;
- démontrer la compatibilité du projet avec le DSF ;
- respecter les planifications maritimes existantes ;
- évaluer études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000.

Le développement de certaines activités à proximités des frontières maritimes ou terrestres littorales nécessite une coopération renforcée avec les partenaires régionaux. A ce titre, une planification maritime partenariale est de nature à répondre aux attentes de co-construction exprimées, notamment, par les Îles anglo-normandes et partagées par la France. A l'échelle de la façade, les préfets coordonnateurs ont d'ores et déjà entrepris des actions de renforcement de la coopération transfrontalière avec les îles de Jersey et Guernesey pour faciliter les échanges dans des domaines tels que l'énergie et la biodiversité.

ZONE N°1 : Caps et détroit du Pas-de-Calais

VOCATION



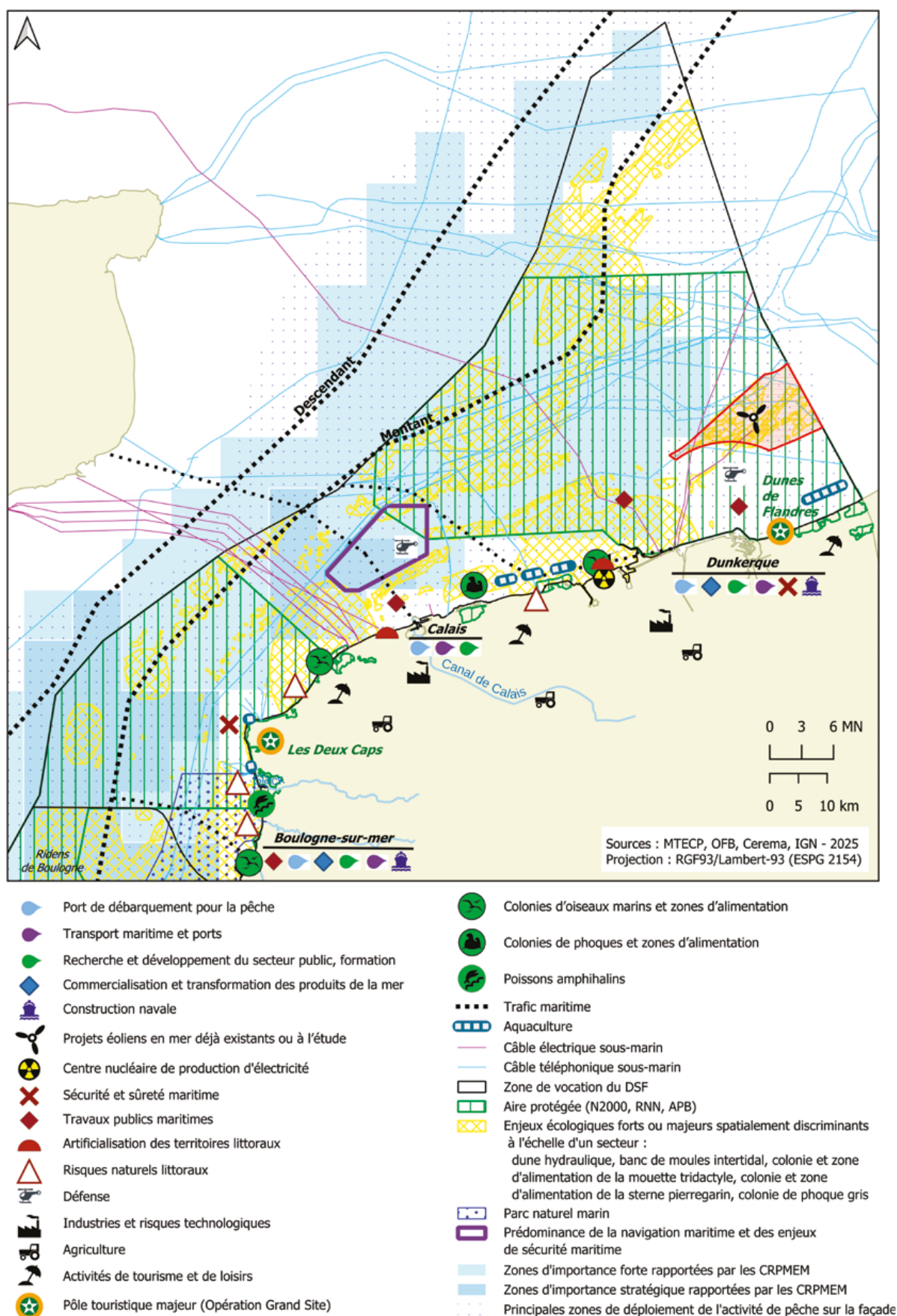
Cumul d'activités important dans une zone corridor contrainte, lieu d'échanges avec 4 vocations portuaires (commerce (roulier, vrac et conteneur), passagers, pêche et transformation des produits de la mer) et de flux (espèces, sels nutritifs, sédiments, etc).

Prédominance de la navigation maritime, des enjeux de sécurité maritime et des infrastructures portuaires et énergies marines renouvelables. Besoin de maintenir une activité de pêche maritime diversifiée, le potentiel aquacole de la zone ainsi que de granulats marins, tout en permettant le développement des activités touristiques de façon raisonnée.

L'aménagement du littoral et la gestion de l'eau sont cruciaux dans cette zone pour protéger les zones basses contre les risques de submersion marine et d'inondations.

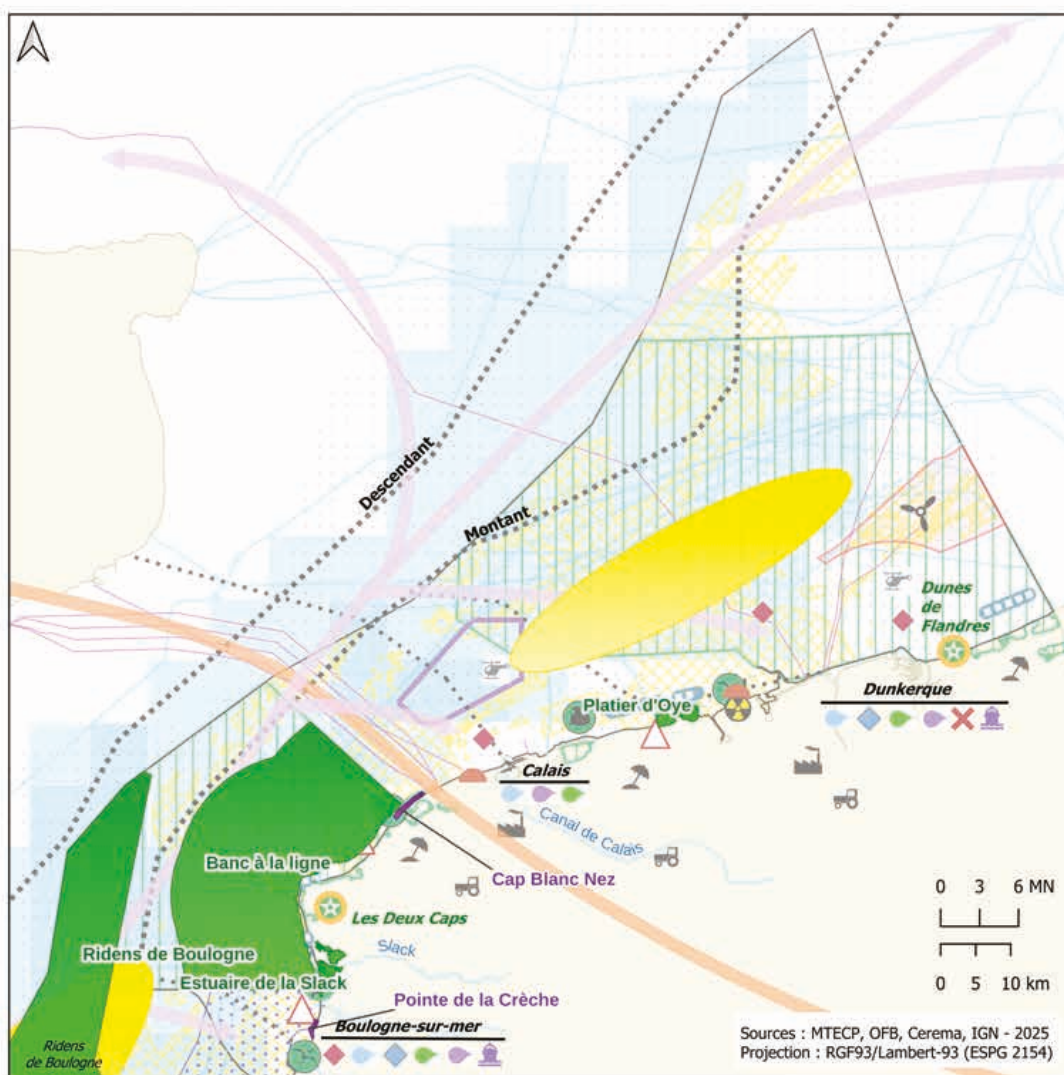
Préservation des enjeux écologiques, corridors migratoires et habitats remarquables notamment, au moyen de 14 AMP (1 790 km² - 68 % de la surface de la zone) et 1 ZPF existante et 4 potentielles.

CARTE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES FORTS ET MAJEURS EXISTANTS



En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans cette zone : espèces fourrage, sables moyens subtidiaux, zones fonctionnelles halieutiques, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, population localement importante d'élasmobranches, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, zone d'alimentation des phoques gris, zone de densité maximale de marsouin commun.

CARTE DES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES PROSPECTIFS



- Zone de protection forte proposée
- Aire marine protégée ayant vocation à contenir des ZPF potentielles
- Zones de potentiel extractif de granulats

SYNTHÈSE DES ENJEUX



> Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques identifiés dans cette zone sont décrits et priorisés dans l'Annexe 5.

Cf Annexe 5 : Zone 1 : Caps et détroit du Pas-de-Calais.

> Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	oui	Après plusieurs années de dégradation de la qualité des eaux de baignade au niveau de Boulogne-sur-Mer, celle-ci s'est améliorée sur la période 2023-2024.	-				
Activités parapétrolières et paragazières offshore	oui	Un accord a été signé entre l'opérateur gazier français GRTgaz et l'énergéticien norvégien Equinor pour permettre le stockage, dans un site offshore norvégien, de CO2 capturé sur des sites industriels français dans le Nord.					
Agriculture	oui	L'agriculture pratiquée dans la zone correspond essentiellement à une agriculture conventionnelle irriguée et drainée (cultures de pommes de terre et betteraves en particulier). Il existe également de l'horticulture sur le territoire. Les surfaces prairiales sont en baisse en raison d'un déclin de l'élevage, ce qui provoque également un impact sur la qualité de l'eau. La plaine maritime flamande est une zone basse très sensible aux effets du changement climatique (à l'élévation du niveau de la mer, à la remontée du biseau salé et à la gestion de l'eau (wateringues)).	-				
Aquaculture et qualité des eaux conchyliques	oui	Caps et détroit du Pas-de-Calais comportent 5 zones conchyliques, dont celle de Zuydcoote, seule zone d'exploitation sur filière de la façade. Un projet de développement de l'ostréiculture est en cours. Une ferme aquacole (bar, daurade) tourne en circuit ouvert et utilise les eaux chaudes de refroidissement du CNPE Gravelines pour maintenir les caractéristiques physico-chimiques des bassins constantes. Un autre projet de ferme à terre (saumons) confirme le potentiel piscicole de cette zone. Une demande de concession expérimentale pour développer l'algaculture en mer est à l'étude en 2024.	+				

Artificialisation des territoires littoraux	oui	L'artificialisation du littoral est davantage prononcée au niveau des agglomérations (Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Gravelines et Calais) et en particulier au niveau du GPM de Dunkerque (17 km de linéaire artificialisé). L'occupation du sol à moins de 500 m de la côte en 2018 est constituée de territoires artificialisés à 57 % dans le département du Nord, à 34 % dans le Pas-de-Calais pour une moyenne de 28 % sur la façade Manche Est - mer du Nord et 30 % en France Métropolitaine. Des dispositions (ouvrages, gestion de l'eau) sont mises en place pour faire face aux risques d'inondation, de submersion et d'évolution du trait de côte.	+				
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	oui	Les câbles sous-marins traversant le détroit du Pas-de-Calais sont principalement des câbles de téléphone auxquels s'ajoute la première interconnexion électrique IFA 2000. Des projets tels que la mise en place de deux interconnexions électriques à haute tension supplémentaires entre la France et l'Angleterre (Grid Link et Nemo Link). Le projet Grid link, conduit par ICON Infrastructure LLP, reliant le port de Dunkerque à la Grande-Bretagne devrait être mis en service d'ici 2027.	+				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	oui	La halle à marée de Boulogne-sur-Mer est la première nationale (environ 30 000 tonnes débarquées en 2024). Celle de Dunkerque a fermé en 2020. De nombreux établissements de transformation se trouvent dans la zone, concentrés principalement au niveau de Capécure (1^{er} centre européen de mareyage, première et deuxième transformation avec une soixantaine d'entreprises et 5 000 emplois directs), véritable poumon économique de Boulogne-sur-Mer. D'autres ateliers et usines de transformation existent dans la zone telle que l'une usine de transformation de saumons congelés à Dunkerque.	-				
Construction navale	oui	Boulogne-sur-Mer, avec le chantier SOCARENAM, est l'un des principaux pôles d'industries navales et nautiques en Manche Est - mer du Nord et « <i>Damen Shiprepair Dunkerque</i> » appartient au réseau mondial de chantiers de réparation. Une expérimentation de la motorisation hybride électrique sur le navire de pêche La Frégate III, chalutier de 22,5 mètres, est menée par France pêche durable.	+				
Défense	oui	Le CROSS est au Cap Gris Nez.	=				
Extraction de matériaux marins	non	Il n'existe actuellement pas d'extraction de granulats marins. Néanmoins, il s'agit d'une zone d'intérêt (potentiel extractible) qui représente un enjeu fort, notamment dans le cadre de la recherche de l'autonomie de la France en ressources minérales puisque, pour la fabrication des bétons hydrauliques, cette région importe du sable, principalement en provenance de Belgique. Ces matériaux pourraient également jouer un rôle dans la gestion du trait de côte de cette zone très touchée par l'érosion côtière et le risque « submersion marine ». À noter l'existence de déchargements de granulats marins dans les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer.	+			A réviser au cours du cycle	

Industries et risques technologiques	oui	La zone (arrondissements littoraux de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer) accueille de l'ordre 1000 industries classées ICPE dont 22 sites soumis à la Directive Seveso (16 seuils haut et 6 seuils bas) et 59 sites soumis à la Directive IED et à vocation à accueillir 15 nouveaux établissements (SEVESO et ou IED) d'ici 2026. Il existe également une centrale nucléaire de production d'électricité à Gravelines constituée de 6 réacteurs à eau sous pression (900 MWe) d'une puissance totale de 5400 MW (projet de construction des deux nouveaux réacteurs EPR2 d'une puissance de 2 fois 1670 MWe afin de compléter la production en électricité de la centrale existante de Gravelines). Le territoire du Dunkerquois, et en particulier celui de GPMD, s'inscrit dans une dynamique industrielle sans précédent depuis 2 ans, non anticipées dans la planification maritime de 2019, en vue de la réindustrialisation de la France et de la décarbonation de l'énergie : • le GPMD a été autorisé au creusement de l'extension d'un bassin maritime de 1 km et à la création des quais, zones logistiques afférents ; • le GPMD a été autorisé/est en cours d'autorisation pour la création de nouvelles plate-formes industrielles (DLI, ZGI1, ZGI 2, ZIA, ...) ; • le GPMD accueille ou va accueillir dans la décennie à venir des projets industriels de très grandes envergures : > « DRP » de production d'acier décarboné porté par ArcelorMittal ; > « CAP DÉCARBONATION » mené par Air Liquide et 4 autres maîtres d'ouvrage afin de décarboner un cimentier et un chaudiériste avec des installations de transit sur le GPMD pour le captage/stockage de CO2 en mer du Nord ; > « REUZE » de production de carburant de synthèse à partir d'hydrogène et de CO2 porté par Engie ; > de production d'hydrogène dit « vert » (projet H2V, projet AIR LIQUIDE, réseau DHUNE porté par GRT Gaz). • le GPMD accueille un écosystème autour des batteries électriques pour véhicules avec des gigafactory pour la production de batteries (Verkor, Prologium) ainsi que les industries de la chaîne amont (XTC Orano, Eramet, Enchem, ...) et aval (Eramet, Suez, XTC). Le territoire a été lauréat en 2018 du programme gouvernemental « territoires d'innovation de grandes ambitions » et, en 2023, le projet DKarbonation a été lauréat de l'appel à projet « Zones industrielles Bas Carbone » (convention de financement signée le 08/04/2024). Le transport maritime en lien avec ces activités industrielles pourra se développer. Plus largement, le développement industriel en région Hauts-de-France pourra induire du trafic maritime sur le dunkerquois.	+				
		Des industries de métallurgie et de l'énergie sont implantées dans le secteur du GPMD.					
		Des industries de métallurgie et de l'énergie sont implantées dans le secteur du GPMD.					
Navigation de plaisance et sports nautiques	oui	Il existe une activité de plaisance dans la zone (navigation côtière et ports de plaisance). Le kite surf est également une activité pratiquée dans la zone.	=				

Pêche professionnelle	oui	Au nord de Dunkerque, les arts dormants sont pratiqués par 10 navires notamment les filets à soles. Les fileyeurs pratiquent une activité côtière (pêche dans la zone des 12 milles). Une forte pêche est réalisée par les chalutiers notamment étrangers.	+				
		La pêche professionnelle locale à Dunkerque est en déclin. Les araignées de mer sont de plus en plus nombreuses dans cette zone.	-				
Pêche de loisir	oui	Quelques centaines de pêcheurs de loisir pêchent dans la zone.	+				
Production d'électricité	oui	Également présent dans la zone, le projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique. Le parc éolien sera localisé à plus de 10 km au large de Dunkerque, et plus de 11,4 km au large des communes balnéaires de part et d'autre de la frontière avec la Belgique, sur une surface globale n'excédant pas 50 km ² . Le projet prévoit un maximum de 46 éoliennes, installées sur des fondations de type « monopieu ». Il existe une centrale nucléaire de production d'électricité à Gravelines constituée de 6 réacteurs à eau sous pression (900 MWe) d'une puissance totale de 5400 MW ainsi que le projet de construction des deux nouveaux réacteurs EPR2 d'une puissance de 2 fois 1670 MWe.	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation		Un pôle universitaire de formation et de recherche sur la mer et le littoral et l'Ifremer sont basés à Boulogne-sur-Mer. L'université littorale côte d'opale (ULCO) est basée à Dunkerque, Boulogne-sur-Mer et Calais, et un lycée agricole proposant une formation d'aquaculture marine, à Coulogne près de Calais. Il existe également le lycée professionnel maritime de Boulogne/Le Portel, la station marine de Wimereux (associant le CNRS et l'UMR LOG 8187) et le Nausicaá (centre national de la mer). De nombreuses activités de recherche et de développement privées sur l'industrie et la biologie marine se développent dans cette zone. L'Université de Lille, en particulier au travers du laboratoire LOG, conduit des activités de recherche sur le milieu marin (géosciences) et propose des formations incluant le volet « mer ».	=				
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	oui	Le sentier littoral longe toute la zone et comporte de nombreux accès au rivage de la mer entre Bray Dune et la limite sud de la zone. Les sites de deux caps ont une importance capitale pour le tourisme et sont labellisés Grand Site de France.	+				
		Le site des dunes de Flandre s'inscrit également dans une démarche « Grand site ». Les réserves naturelles proposent des sentiers touristiques aménagés. De nombreuses manifestations sont organisées sur le DPM.					
		La zone compte également trois sites de char à voile. Des sites d'activités aquatiques et nautiques sont installés sur toute la zone.					

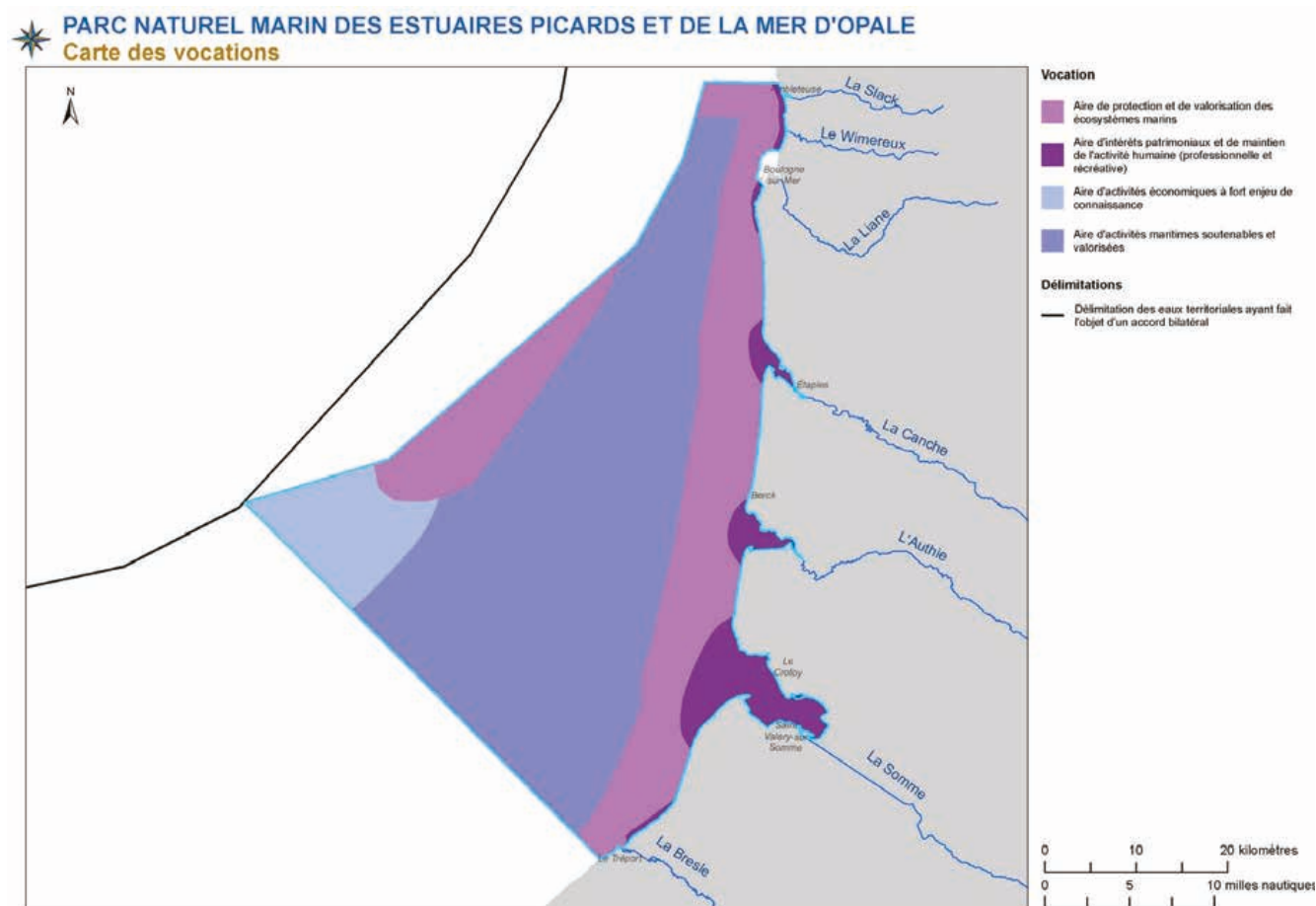
Transport maritime et ports	oui	Ports de Dunkerque-Calais-Boulogne forment, avec le port « sec » du tunnel sous la Manche et les 20 ports et plateformes intérieures, le second ensemble portuaire français dénommé « axe nord » avec environ 120 millions de tonnes de trafic annuel de marchandises (2019). Le port de Dunkerque se place au 2^{ème} rang national pour le trafic de marchandises (52 millions de tonnes en 2019), 3^{ème} pour le trafic passager (2,34 millions en 2019). Le port de Calais se situe au 1^{er} rang national pour le transport de passagers (8,5 millions de passagers soit 32 % du trafic national) et le 4^{ème} port de commerce avec 44 millions de tonnes de marchandises en 2019), 1^{er} pour le trafic routier (1,8 millions de poids lourds en 2019 à Calais). Le port « sec » Eurotunnel a assuré (chiffres 2019) le transit de 1,6 millions de camions, 21 millions de passagers et 21,7 millions de tonnes de marchandises 75 % des passagers embarquant en France à destination du Royaume-Uni ou de l'Irlande transitent par Calais (port ou tunnel) Boulogne-sur-Mer est 1^{er} port de pêche (31 538 tonnes en 2019) Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche en volume et en valeur et accueille la première plateforme européennes de transformation, de commercialisation et de distribution (328 200 tonnes) Source : tableau 2 de la fiche 21 du DMO du débat public « la mer en débat » ; publication Conseil régional Hdf. La zone compte trois ports : Evolutions récentes : • le port de Dunkerque comprend un projet d'extension du port intitulé CAP 2020 (le projet CAP2020 concerne l'extension du bassin de l'Atlantique de 1 000 m de quai et bassin en eaux profondes, un terre-plein associé et la création de nouvelles voiries au service du développement de l'activité conteneurs. Ce projet est autorisé par l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2023 modifié ; • Calais : L'extension Calais 2015 (bassin de 90 ha navigable, 65 ha de nouveaux terre-pleins) a été mise en service le 31 octobre 2021.	+				
		D'une manière générale, on observe une diminution des pollutions atmosphériques produites par les activités portuaires.					
Travaux publics maritimes	oui	La zone compte 7 zones de clapage : une au niveau de Calais, une près de Boulogne-sur-Mer, mais principalement au niveau de Dunkerque (90 % des sédiments dragués sont clapés). Une démarche de développement de l'économie circulaire est en cours de développement pour ces sédiments. Le port de Dunkerque est en phase de développement, des projets majeurs sont en cours.	+				

Risques naturels littoraux	oui	Cette zone est notamment soumise aux risques naturels : submersion marine, inondation côtière, mobilité du trait de côte (dont érosion des cordons dunaires, éboulement de falaise). Se situent dans une zone couverte actuellement par un PPRL « submersion marine » : 30 communes, 15 192 habitants, 9 420 logements, 4 950 salariés (en incluant le Montreuillois). L'estimation des biens exposés au trait de côte (sans intégrer l'impact sur l'ensemble des zones basses) effectuée par le CEREMA en 03/2024 fait état de plus de 100 000 logements concernés à échéance 2100 pour les Hauts-de-France. L'enjeu est l'élaboration et la mise en œuvre par les collectivités de stratégies intégrées/de projet de territoire en adaptation aux risques naturels dans un contexte de changement climatique. Cette zone est couverte par des Plans de Prévention des Risques (PPR). L'évolution du trait de côte projetée d'ici 2029, 2050 et 2100 menace des centaines de logements et d'autres activités littorales dans cette zone. Les risques naturels auxquels est exposé le territoire nécessitent d'être pris en compte dans les projets de territoire/stratégies intégrées multi-risques des collectivités et traduits dans les outils de planification de l'aménagement et de l'urbanisme. Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale apporte un appui en ingénierie auprès des EPCI volontaires (CAB - CCT2C - CCRA et CUD) dans le cadre de son service commun de défense contre la mer (portage d'étude et coordination des démarches). Des dispositions (ouvrages, gestion permanente de l'eau) sont mises en place pour maintenir la majeure partie du territoire hors d'eau, notamment le secteur en zones basses (altitude inférieure aux niveaux atteints par la mer en conditions extrêmes) du Delta de l'Aa (100 000 ha, 450 000 habitants, enjeux urbains, industriels, agricoles, environnementaux)	+				
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi PPR, stratégies de gestion du Conservatoire du littoral, plan de gestion PNM EPMO, charte du PNR Caps et marais d'Opale... qui doivent prendre en compte les effets du changement climatique et le lien terre-mer.	+				
Protection de l'environnement	oui	Il existe plusieurs aires marines protégées et autres initiatives de protection de l'environnement dans cette zone : sites Natura 2000, ZPF, plan de protection de l'atmosphère, sites propriétés du Conservatoire du littoral, PNM EPMO, PNR Caps et Marais d'Opale...	+		A réviser au cours du cycle		

Action de l'État en mer	La surveillance du trafic maritime est toujours une mission majeure du CROSS Gris-Nez. L'abeille Languedoc basée à Boulogne-sur-Mer dispose de capacités d'intervention et de remorquage. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer, dont la vedette côtière de surveillance maritime « Scarpe » (gendarmerie maritime), le patrouilleur des garde-côtes « Jacques Oudart Fourmentin » (douane) Renforcement de l'action de l'Etat en mer en lien avec l'immigration illégale vers le Royaume-Uni. Les stations SNSM de Dunkerque, Gravelines, Calais et Boulogne-sur-Mer disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. L'organisation Polmar est déclenchée en cas de pollution maritime accidentelle. Il existe un système de récupération des polluants via des chalutiers au port de Calais et un port refuge à Dunkerque. De nombreuses épaves se concentrent dans la zone. La présence de populations et d'activités non autorisées sur le littoral posent des problèmes d'ordre public.	=
-------------------------	--	---

CARTE SPÉCIFIQUE

Carte de vocation du parc naturel marin



Ces 4 aires de vocations, définies dans le plan de gestion du PNM EPMO (10/12/2015), n'ont pas de valeur réglementaire.

DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

→ Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCOT Flandre Dunkerque (<https://www.scotflandredunkerque.fr/>)
- SCOT du Calais (<https://www.pays-du-calais.fr/urbanisme/presentation-scot>)
- SCOT de la Terre des Deux Caps (<https://www.terredes2caps.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot>)
- SCOT du Boulonnais (<https://www.scot-boulonnais.fr/>)

→ SRADDET région Hauts de France (<https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet/>)

→ Plan de Prévention contre les Risques Littoraux (PPRL) (<https://cartes.hautsdefrance.fr/node/2388>)

→ Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) (https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/IMG/pdf/pgri2227_menpagev1020_postcib.pdf)

→ SDAGE bassin Artois-Picardie (<https://www.eau-artois-picardie.fr/sdage-2022-2027>)

→ Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE01007 Delta de l'Aa (<https://www.sage-delta-aa.com>)
- SAGE01001 Bassin côtier du Boulonnais (<https://symsageb.agglo-boulonnais.fr>)

→ Plan de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (<https://parc-marin-epmo.fr/editorial/plan-de-gestion>)

→ Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) Nord Pas-de-Calais (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-nord-pas-de-calais-a785.html>)

→ Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines du Nord (<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/36334/254964/file/annexe+1+du+projet+d'arrêté.pdf>)

→ Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines du Pas-de-Calais

→ Comité régional de la biodiversité des Hauts-de-France

→ Sites Natura 2000

- ZSC FR3100478 FALAISES DU CRAN AUX ŒUFS ET DU CAP GRIS-NEZ, DUNES DU CHÂTELET, MARAIS DE TARDINGHEN ET DUNES DE WISSANT (NATURA 2000) : Arrêté de création du 12 août 2015 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation
- ZSC FR3102004 RIDENS ET DUNES HYDRAULIQUES DU DÉTROIT DU PAS-DE-CALAIS (NATURA 2000) : Arrêté de création du 10 février 2016 portant décision du site Natura 2000. DOCOB en cours de rédaction
- ZSC FR3102003 RÉCIFS GRIS-NEZ - BLANC-NEZ (NATURA 2000) : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000. DOCOB en cours de rédaction
- ZPS FR3110085 CAP GRIS-NEZ (NATURA 2000) : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000. DOCOB en cours de rédaction
- ZPS FR3110039 PLATIER D'OYE (NATURA 2000) : Arrêté de création du 6 janvier 2005 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation
- ZSC FR3100474 DUNES DE LA PLAINE MARITIME FLAMANDE (NATURA 2000) : Arrêté de création du 13 avril 2007 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation
- ZSC FR3102002 BANCS DES FLANDRES (NATURA 2000) : Arrêté de création du 10 février 2016 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation
- ZPS FR3112006 BANCS DES FLANDRES (NATURA 2000) : Arrêté de création du 7 janvier 2010 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation

→ Réserves Naturelles Nationales

- RNN Platier d'Oye : Classement du 9 juillet 1987
- RNN de la Dune Marchand : Classement du 11 décembre 1974. extension de 1990 et 26/02/2024

→ Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

→ ZNIEFF (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/listeZnieff>)

→ Zones de Protection Forte

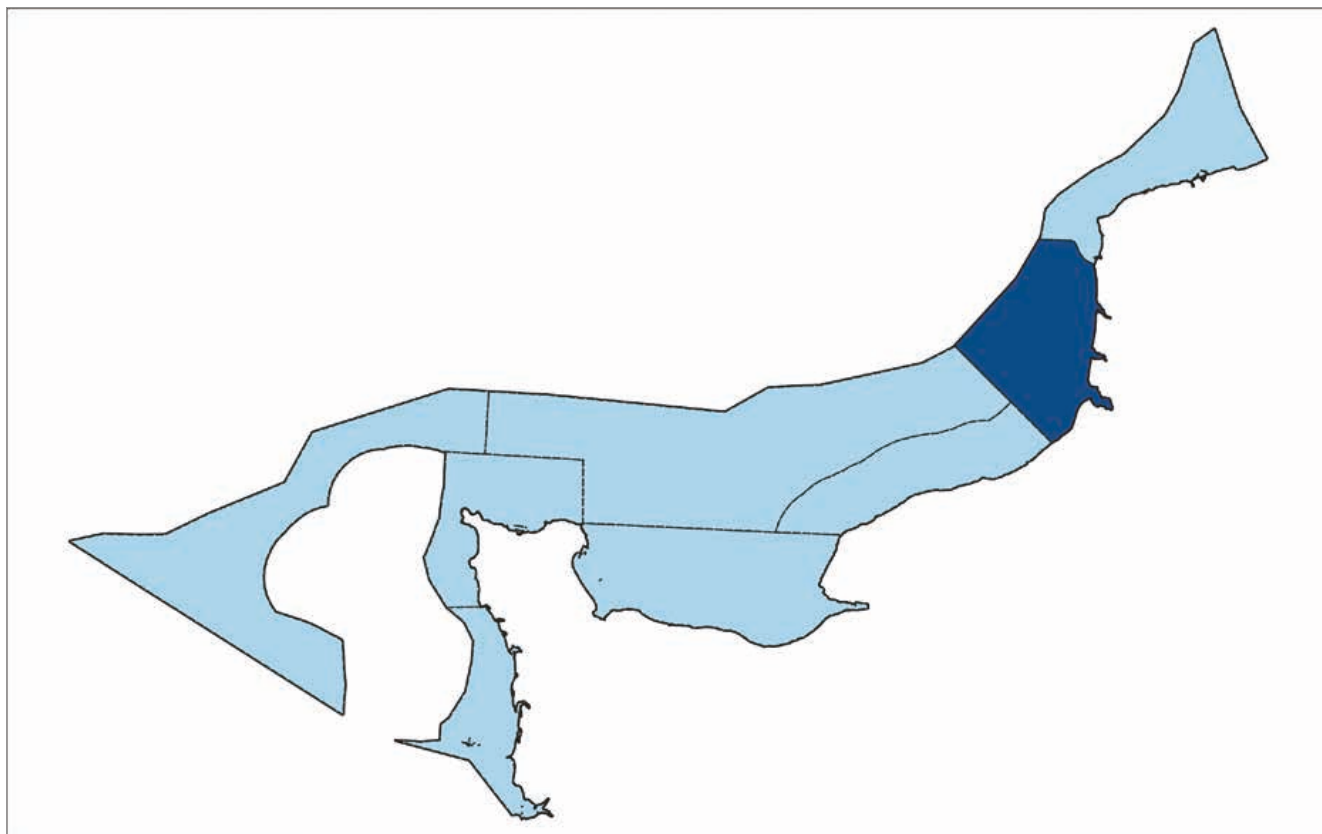
- ZPF existante « Cap Blanc Nez »
- ZPF potentielle « Pointe de la Crèche »
- ZPF potentielle « Têtes rocheuses des Ridens de Boulogne »
- ZPF potentielle « Banc à la ligne (Gris Nez Blanc Nez) »
- ZPF potentielle « Platier d'Oye »

→ Masses d'eau côtières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRAC01 : Frontière Belge à la jetée de Malo
- FRAC02 : Jetée de Malo à l'est cap Griz Nez
- FRAC03 : Cap gris Nez à Slack
- FRAT02 : Port de Boulogne
- FRAT03 : Port de Calais
- FRAT04 : Port de Dunkerque et zone intertidale jusqu'à la jetée

ZONE N°2 : Estuaires picards et mer d'Opale

VOCATION



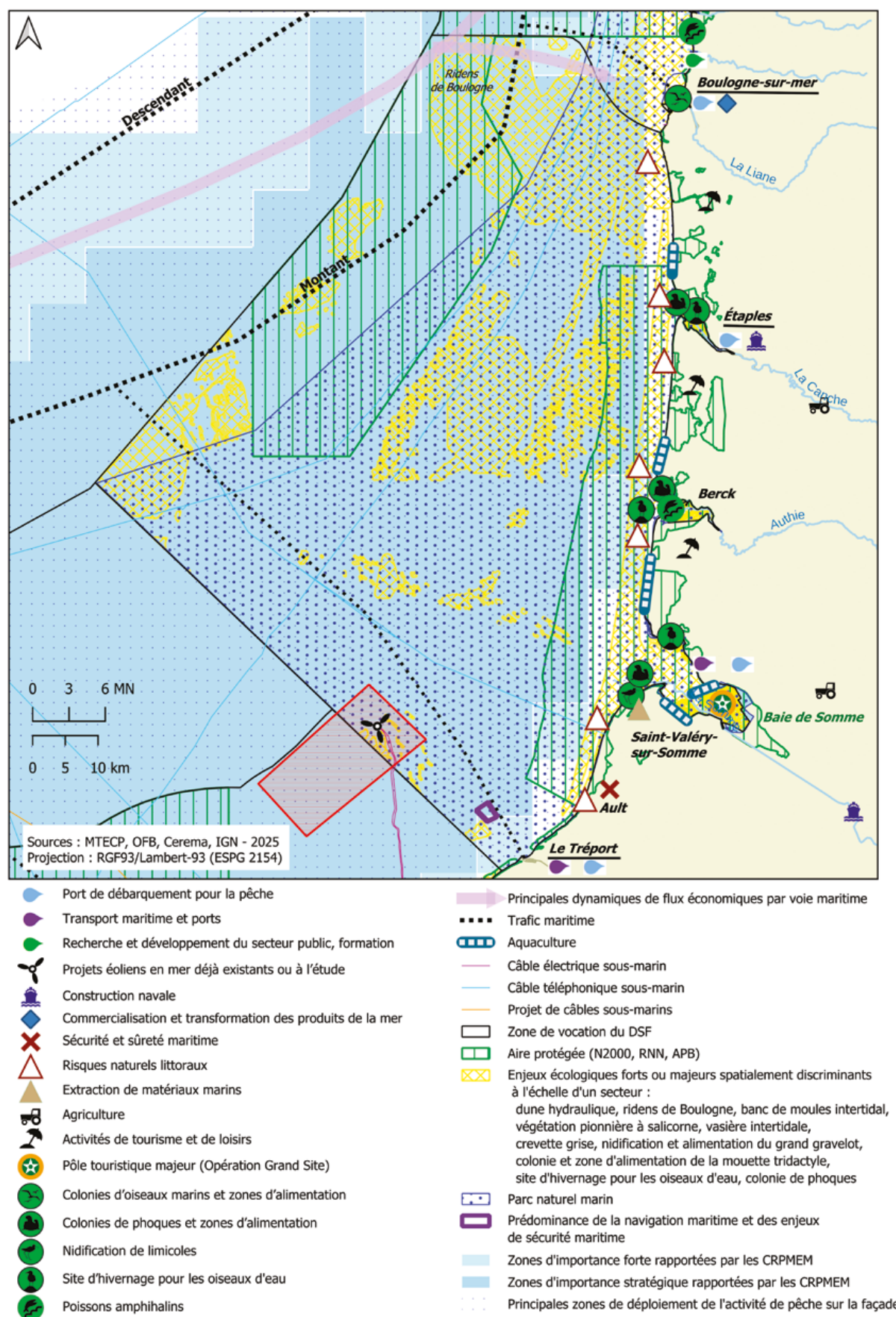
Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de développement de la connaissance du patrimoine marin, de protection du milieu, de préservation des zones fonctionnelles halieutiques et de développement durable des activités de pêche et aquaculture et des activités portuaires associées, d'activités touristiques raisonnées, et de prélèvements de granulats marins.

Importance des estuaires et du lien terre-mer et enjeu particulier de recomposition / adaptation du littoral aux risques littoraux.

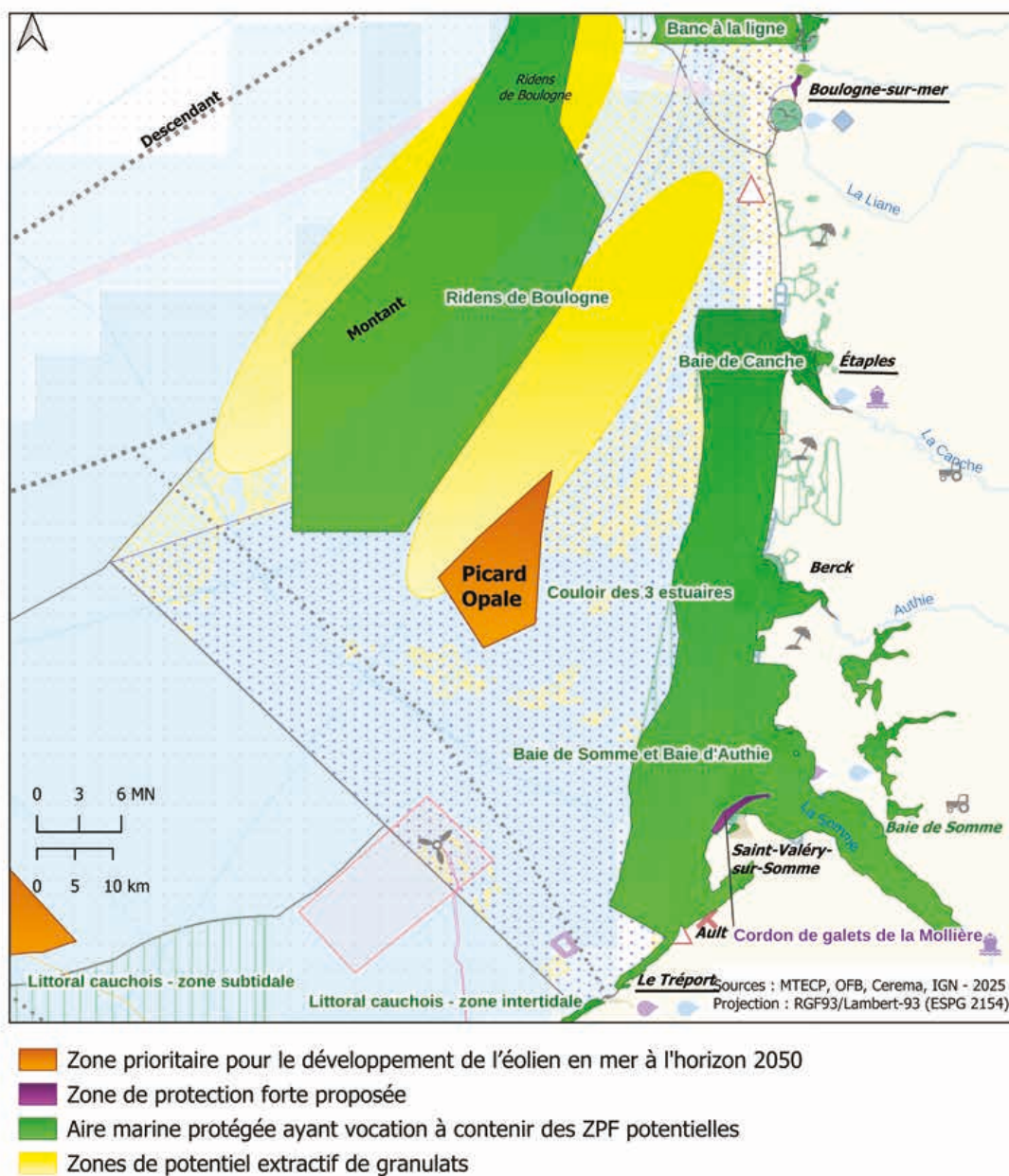
Préservation des enjeux écologiques au moyen de 13 AMP (2 653 km² - 93 % de la surface de la zone) dont un parc naturel marin, 5 ZPF potentielles.

CARTE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES FORTS ET MAJEURS EXISTANTS



En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans cette zone : espèces fourrage, sables subtidaux, zones fonctionnelles halieutiques, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, population localement importante d'élasmobranches, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, zone d'alimentation des phoques, zone de densité maximale de marsouin commun.

CARTE DES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES PROSPECTIFS



SYNTHÈSE DES ENJEUX



> Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques identifiés dans cette zone sont décrits et priorisés dans l'Annexe 5.

Cf Annexe 5 : Zone 2 : Estuaires Picards et mer d'Opale.

> Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	oui	La qualité des eaux des zones de baignades surveillées réparties sur la côte de la zone est bonne de manière générale.	=				
Activités parapétrolières et paragazières offshore	non						
Agriculture	oui	Le département de la Somme comporte deux zones nettement distinguées : à l'ouest, la polyculture et le polyélevage dominant et à l'est, les céréales et autres grandes cultures. La zone compte de nombreuses cultures de pommes de terre et de betteraves auxquelles s'ajoute une production laitière. La qualité de la production d'agneaux de prés-salés est reconnue par l'appellation d'origine protégée « Prés-salés de la baie de Somme » (2007) qui s'organise autour de la baie de Somme et de la baie d'Authie, dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme. Les surfaces prairiales sont en baisse en raison d'un déclin de l'élevage, ce qui provoque également un impact sur la qualité de l'eau.	=				
Aquaculture et qualité des eaux conchyliques	oui	Des concessions d'élevage de moules de bouchot sont présents à Berck, Dannes et au nord de la Baie de Somme, qui constituent une sentinelle de la qualité des eaux littorales (classement sanitaire).	+				

Artificialisation des territoires littoraux	oui	L'occupation du sol à moins de 500 m de la côte en 2018 est constituée de territoires artificialisés à 34 % dans le Pas-de-Calais, à 12 % dans le département la Somme, pour une moyenne de 28 % sur la façade Manche Est - mer du Nord et 30 % en France Métropolitaine. Des protections sont mises en place par les collectivités pour faire face aux dynamiques de recul du trait de côte. En raison de la présence d'un gisement sableux important dans cette zone, une planification stratégique concernant le besoin en rechargement/ réensablement de plage est opportune. Estran alternant cordons de sables et de galets (avec rechargements réguliers d'entretien), dont la disponibilité à long terme n'est pas assurée.	+				
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	oui	Quatre câbles de téléphone sous-marins traversent la zone. Une demande d'autorisation environnementale unique a été déposée pour la création d'un nouveau câble sous-marin (pour la fibre optique) entre l'Angleterre et la France (Cayeux-sur-mer) avec exploitation pendant 25 ans.	=				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	oui		=				
Construction navale	oui	Dans la Somme, un chantier naval est implanté à Saint-Valery-sur-Somme et emploie six personnes. Une industrie de sous-traitance de matériels nautiques est également située à Abbeville.	=				
Défense	oui	Dans le cadre de défense maritime du territoire, le sémaphore d'Ault assure une surveillance permanente des approches maritimes. De nombreux bâtiments militaires, dont la VCSM « Yser » (gendarmerie maritime) basée à Dieppe, surveillent les espaces maritimes.	=				
Extraction de matériaux marins	oui	La zone compte d'importantes carrières terrestres de galets, en particulier au Crottoy et à Cayeux. La société Silmer est spécialisée dans le traitement des galets qu'elle ramasse sur la côte de Cayeux-sur-Mer avec l'obligation de restituer le volume prélevé sur la côte par le même volume de galets de carrières terrestres qu'elle dépose sur la digue des Bas-champs pour son entretien. Ces carrières sont économiquement significatives et constituent de vastes plans d'eau qui représentent un potentiel environnemental intéressant. La ressource en galets du littoral picard est considérée comme unique au monde (du fait d'un taux de silice supérieur à 99 %). Les petites exploitations de carrières à terre prolongées en mer relèvent, comme les autres exploitations à terre, de la réglementation ICPE et non du code minier et dépendent de la planification SRC et non du DOGGM. Il n'existe actuellement pas d'extraction de granulats marins. À noter la présence dans cette zone de potentiel extractible granulats marins qui pourrait répondre au besoin du marché en sable en remplacement des sables importés dans le Nord et le Pas-de-Calais. Le plan de gestion et sa carte des vocations du PNM EPMO ont intégré cette activité. A noter également le déchargement de granulats marins dans le port du Tréport.	+				

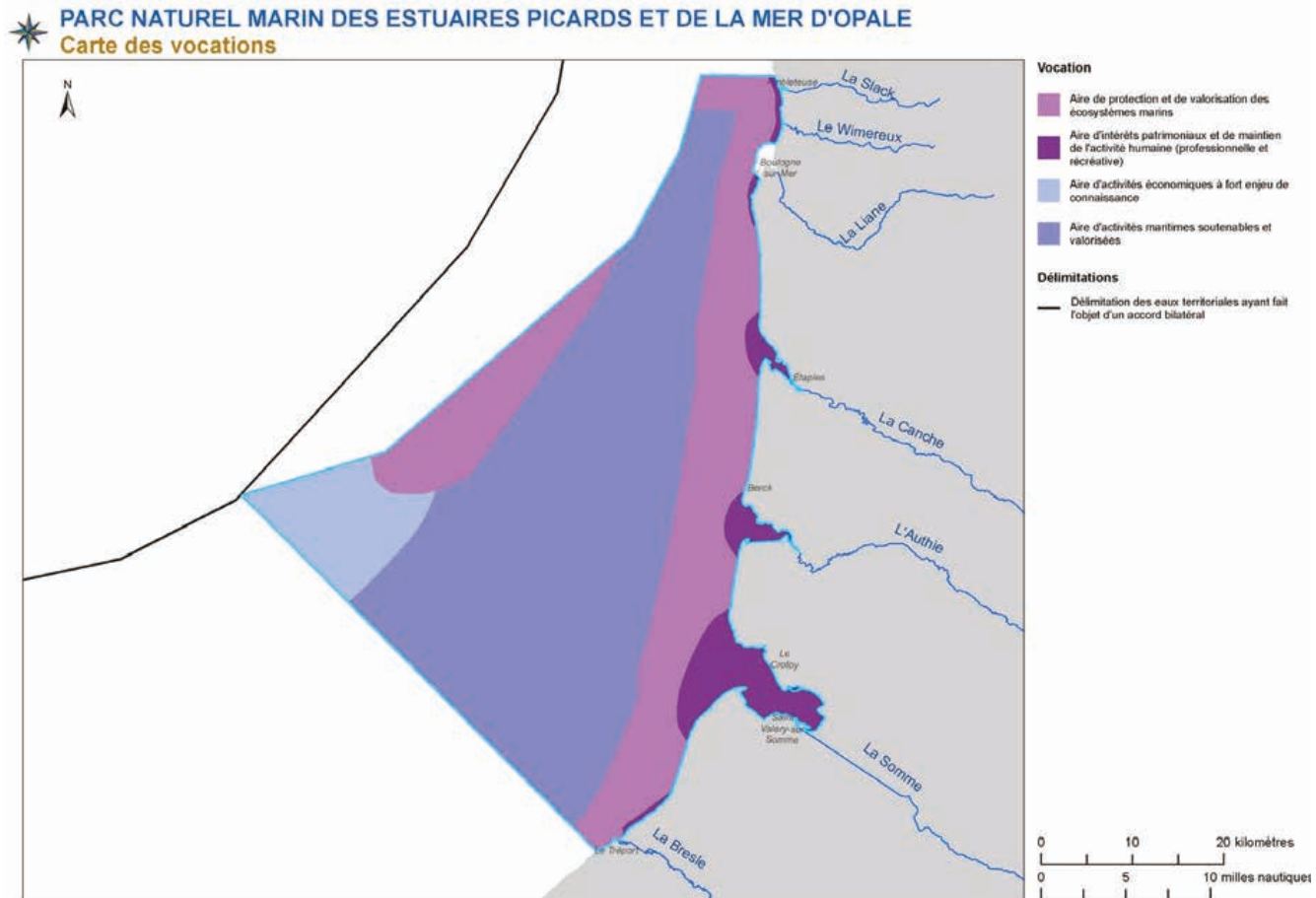
Industries et risques technologiques	oui	Les industries constituent une activité mineure dans la zone. L'arrondissement de Montreuil-sur-Mer regroupe de l'ordre de 100 installations classées (dont 4 IED, dont des éoliennes terrestres). L'arrondissement d'Abbeville regroupe de l'ordre de 100 installations classées soumises à autorisation et enregistrement (dont 10 IED et 30 parcs éoliens), ainsi qu'une centaine de sites industriels soumis à déclaration. L'attrait fort du département pour l'énergie éolienne pourrait entraîner, dans les années à venir, la naissance de nouveaux projets éoliens terrestres, estimés à une dizaine de parc, soit 60 à 100 nouvelles éoliennes environ. A noter également la présence, sur le littoral de plusieurs carrières d'extraction de galets et sables, dont une carrière sur le DPM et une carrière dans le périmètre du Grand site de France. La ressource en galets du littoral picard est considérée comme unique au monde (du fait d'un taux de silice supérieur à 99 %).					
Navigation de plaisance et sports nautiques	oui	De nombreuses descentes de bateaux sont situées dans la baie d'Authie et la baie de Somme. Cette dernière compte une navigation de plaisance particulièrement importante. De multiples activités de loisir se déroulent également sur le DPM.	+				
Pêche professionnelle	oui	La pêche professionnelle aux arts traînants (chalut de fond, chalut pélagique et drague) est importante dans la zone. Les pêcheurs utilisent également des casiers. Dans le département du Pas-de-Calais, la principale espèce récoltée par les pêcheurs professionnels est la moule. 51 pêcheurs à pied professionnels détiennent la licence « moules 62 » et pratiquent leur activité sur les communes suivantes où se situent les plus importants gisements : Le Portel/Equihen et Wimereux. Dans le département de la Somme, les pêcheurs à pied professionnels (plus gros contingent français de pêcheurs à pied professionnels) récoltent essentiellement la coque qui est répartie au sein de la baie de Somme, sur les communes du Crottoy, de Cayeux-sur-Mer (Pointe du Hourdel) et en baie d'Authie. Les licenciés « coques » sont au nombre de 333. La récolte des végétaux marins, notamment les asters et la salicorne est une activité très importante qui se pratique également en baie de Somme. 160 pêcheurs à pied professionnel détiennent la licence « salicorne 62-80 ».	=				
Pêche de loisir		Le gisement de coques de la baie de Somme est exploité par les pêcheurs de loisir. Au large de Boulogne-sur-Mer, des casiers et des filets fixes sont posés par les pêcheurs de loisir.					

Production d'électricité	oui	Le projet de parc éolien de Dieppe - le Tréport prévoit l'installation de 62 éoliennes pour une puissance totale de 496 MW. La première phase de travaux a débuté au premier semestre 2024 pour une mise en service attendue en 2026. Une zone, appelée « Picard-Opale », de 120 km², se situe à 12 km de la côte, au large de Berck et Fort-Mahon-Plage (Hauts-de-France), avec un potentiel de 0.6 GW (en occupant toute la zone avec une capacité de 5 MW/km²) à 1.2 GW (en occupant toute la zone, avec une capacité de 10 MW/km²) a été identifiée comme propice pour le développement des projets d'éolien en mer dans le cadre du débat public « la mer en débat ». Elle fait néanmoins l'objet d'une très forte opposition locale de la part de certains acteurs locaux et régionaux.	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation	oui	Une antenne de l'UPJV se trouve à Saint-Valéry-sur-Somme.					
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	oui	Le sentier littoral longe la côte avec une concentration des points d'intérêt associés (accès au rivage de la mer et monuments classés notamment) dans la moitié nord. Le territoire est spécialisé dans le tourisme de nature, avec la présence de la Baie de Somme comme Grand Site de France avec la réserve du Marquenterre, avec le PNR Baie de Somme. Les villas des stations balnéaires constituent des éléments de patrimoine culturel maritime. De multiples activités de loisir se déroulent sur le DPM (courses à pied, courses enduro-motos) et notamment des compétitions de char à voile et un tourisme équestre très développé avec une race spécifique à ce littoral : les chevaux « Henson ».	+				
		Une activité de chasse est également pratiquée dans la baie de Canche la baie d'Authie et la baie de Somme.					
Transport maritime et ports	oui	Le trafic maritime est particulièrement dense au large de la zone avec notamment la présence de nombreux cargos et tankers. Les ports se situent au niveau d'Etaples, de la baie de Somme et du Tréport où il existe également une zone d'attente. Cette zone comprend les ports départementaux d'Etaples sur Mer (250 anneaux), du Crotoy (100 emplacements de plaisance), du Hourdel (78 emplacements de plaisance) et de Saint-Valéry-sur-Somme (250 emplacements de plaisance) dédiés à la pêche et/ou à la plaisance.	+				
Travaux publics maritimes	oui	La zone compte une zone de clapage de sédiments portuaires près du Tréport. Il existe par ailleurs un projet de mise en place d'un réseau de chauffage urbain alimenté par thalassothermie sur la commune de Berck-sur-Mer.	=				

Risques naturels littoraux	oui	Cette zone est notamment soumise aux risques naturels : submersion marine, inondation côtière, mobilité du trait de côte (dont érosion des cordons dunaires, des cordons de galet, éboulement de falaise). Se situent dans une zone couverte actuellement par un PPRL « submersion marine » : 29 communes, 9 440 habitants, 9 890 logements, 2770 salariés (en incluant le Boulonnais). Les baies de Canche, d'Authie et de la Somme se situent en zones basses (altitude inférieure aux niveaux atteints par la mer en conditions extrêmes. L'estimation des biens exposés au trait de côte (sans intégrer l'impact sur l'ensemble des zones basses) effectuée par le CEREMA en 03/2024 fait état de plus de 100 000 logements concernés à échéance 2 100 pour les Hauts-de-France. L'enjeu est l'élaboration et la mise en œuvre par les collectivités de stratégies intégrées/de projet de territoire en adaptation aux risques naturels dans un contexte de changement climatique. L'érosion côtière est très élevée dans le Pas-de-Calais. À l'inverse, on observe une sédimentation dans la baie de Somme. La zone est également touchée par l'aléa « submersion marine » à Cayeux-sur-Mer et par un fort éboulement de falaises à Ault. Il existe une stratégie d'intervention sur le risque submersion marine et érosion côtière dans le cadre de la Stratégie littorale Bresle Somme Authie portée conjointement par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.	+				
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi, PPRI, SRADDET, stratégies de gestion du Conservatoire du littoral, PNM Estuaires Picards Mer d'Opale, stratégie littorale Bresle Somme Authie portée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois...	+				
Protection de l'environnement	oui	Il existe plusieurs AMP et autres initiatives de protection de l'environnement dans la zone : sites Natura 2000, sites gérés par le Conservatoire du littoral, PNM EPMO, PNR Caps et Marais d'Opale et Baie de Somme... Cinq ZPF potentielles ont été identifiées dans cette zone.	+				
Action de l'État en mer	oui	Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de secours et de sauvetage de Gris-Nez assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. Les stations SNSM de Berck, Quend-Plage, Le Crotoy, Cayeux-sur-Mer, Le Tréport disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. Les sémaphores d'Ault assurent également une veille permanente des approches maritimes. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer, dont la vedette côtière de surveillance maritime « Yser » (gendarmerie maritime) basée à Dieppe, surveillent les espaces maritimes. L'hélicoptère Dauphin basé au Touquet intervient également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.).	+				

CARTE SPÉCIFIQUE

Carte de vocation du parc naturel marin



Ces 4 aires de vocations, définies dans le plan de gestion du PNM EPMO (10/12/2015), n'ont pas de valeur réglementaire.

DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

→ Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCoT du Boulonnais (<https://www.scot-boulonnais.fr/>)
- SCoT du Pays Maritime et rural du Montreuillois (<https://syndicatmixtedumontreuillois62.wordpress.com/>)
- SCoT Baie de Somme Trois Vallées (<https://www.baiedesomme3vallees.fr/accueil/schema-de-coherence-territoriale/>)
- SCoT du Pays Bresle-Yeres (<https://www.paysbresleyeres.fr/scot.php>)

→ Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE01016 Somme aval et cours d'eau côtiers (<https://www.ameva.org/fr/>)
- SAGE01003 de la Canche (<https://www.sagedelacanche.fr/>)
- SAGE Bassin Côtier du Boulonnais (<https://symsageb.agglo-boulonnais.fr/>)
- SAGE de l'Authie (<https://www.sageauthie.fr/>)
- SDAGE bassin Artois-Picardie (<https://www.eau-artois-picardie.fr/sdage-2022-2027>)

→ Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Picardie (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-picardie-a794.html>)

→ Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines du Pas-de-Calais

→ Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines de la Somme

→ Comité régional de la biodiversité des Hauts-de-France

→ Plan de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (<https://parc-marin-epmo.fr/editorial/plan-de-gestion>)

→ Sites Natura 2000 (intégralement ou partiellement inclus dans le PNM, gérés au travers un DOCOB)

- ZSC FR3100477 FALAISES ET PELOUSES DU CAP BLANC NEZ, DU MONT D'HUBERT, DES NOIRES MOTTES, DU FOND DE LA FORGE ET DU MONT DE COUPLE : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000 Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couple (zone spéciale de conservation)
- ZSC FR3100479 FALAISES ET DUNES DE WIMEREUX, ESTUAIRE DE LA SLACK, GARENNES ET COMMUNAUX D'AMBLETEUSE-AUDRESSELLES : Arrêté de création du 17 avril 2015 portant décision du site Natura 2000 Falaises et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse-Audresselles (zone spéciale de conservation)
- ZSC FR3100480 ESTUAIRE DE LA CANCHE, DUNES PICARDES PLAQUÉES SUR L'ANCIENNE FALAISE, FORÊT D'HARDELOT, ET FALAISE D'EQUIHEN : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000 Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen (zone spéciale de conservation)
- ZSC FR3100482 DUNES DE L'AUTHIE ET MOLLIÈRES DE BERCK : Arrêté de création du 12 août 2015 portant décision du site Natura 2000 Dunes de l'Authie et Mollières de Berck (zone spéciale de conservation)
- ZPS FR3110038 ESTUAIRE DE LA CANCHE : ZPS par arrêté du 06/01/2005
- ZSC FR3102005 BAIE DE CANCHE ET COULOIR DES TROIS ESTUAIRES : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000 Baie de Canche et couloir des trois estuaires (zone spéciale de conservation)
- ZPS FR2210068 ESTUAIRES PICARDS : Baie de Somme et d'Authie : ZPS par arrêté du 06/04/2006
- ZSC FR2200346 ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) : Arrêté de création du 21 décembre 2010 portant décision du site Natura 2000 Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) (zone spéciale de conservation)

→ *Réserves Naturelles Nationales*

- RNN Baie de Canche : Classement le 09/07/1987
- RNN Baie de Somme : Classement le 21/03/1994

→ *Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages)* (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

→ *ZNIEFF* (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/listeZnieff>)

→ *Zones de Protection Forte*

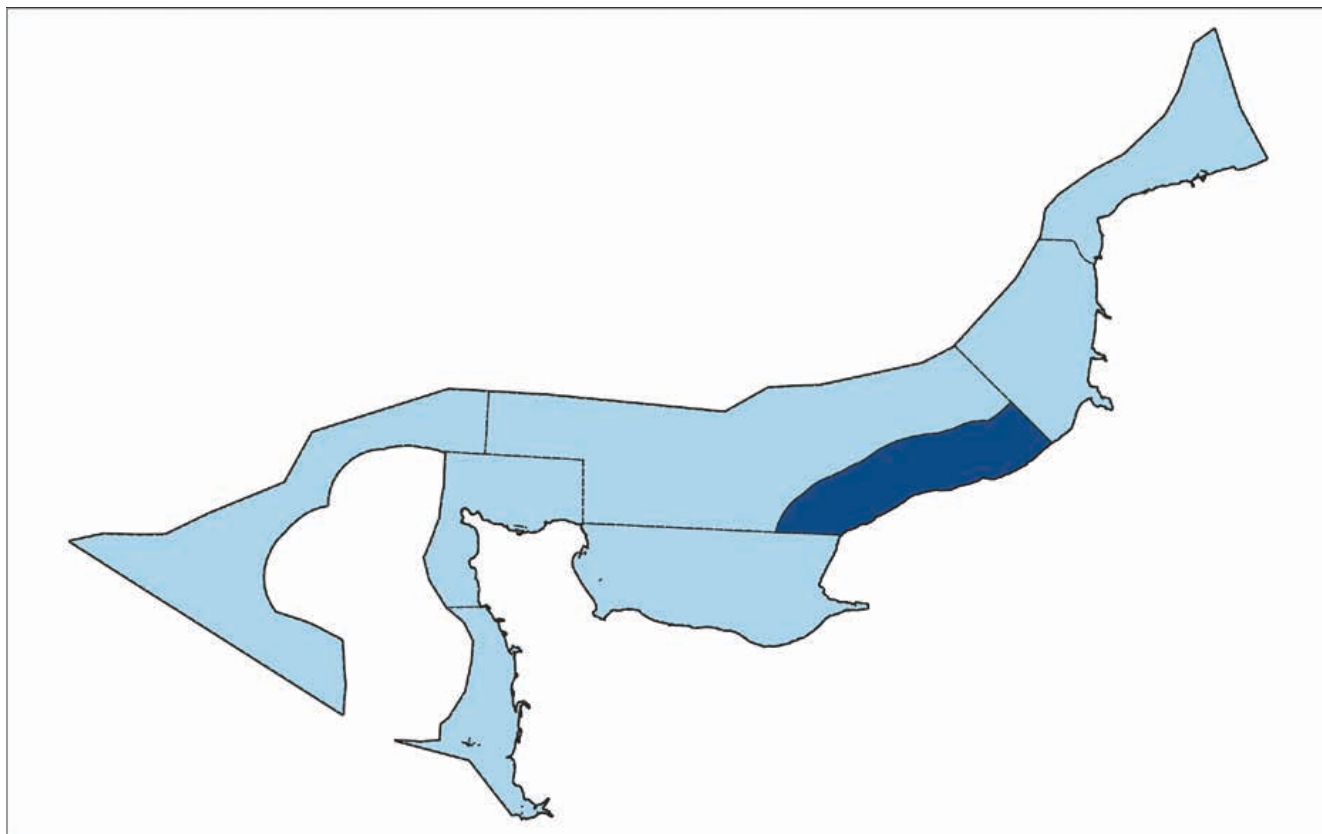
- ZPF potentielle « Cordon de galets de la Mollière »
- ZPF potentielle « Têtes rocheuses des Ridens de Boulogne »
- ZPF potentielle « Baie de Canche »
- ZPF potentielle « Baie d'Authie »
- ZPF potentielle « Baie de Somme »

→ *Masses d'eau côtières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision)* : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRAC05 : La Wrenne à Ault
- FRHC18 : Pays de Caux Nord
- FRAT01 : Somme

ZONE N°3 : Côte d'Albâtre et ses ouverts

VOCATION



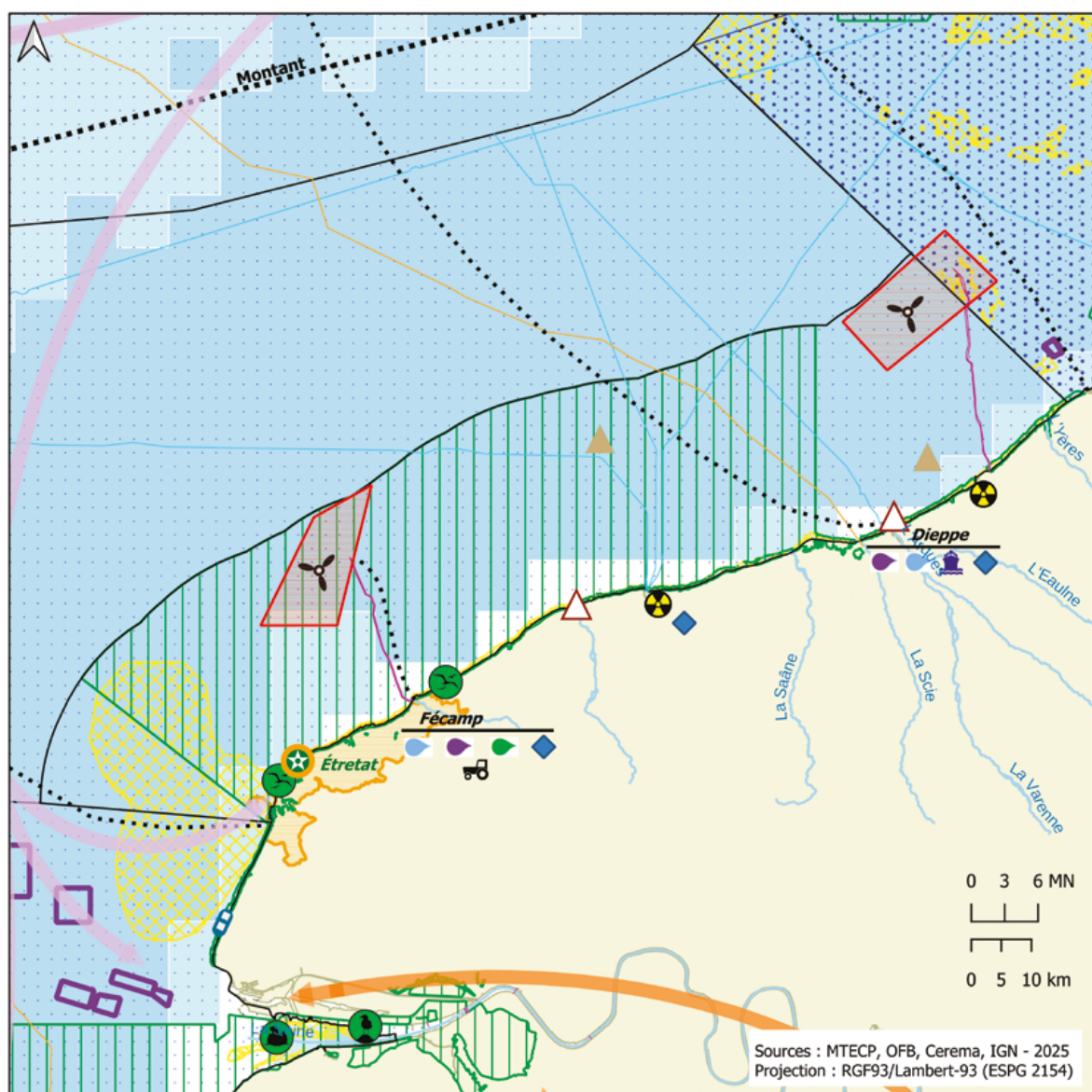
Site touristique majeur à fréquentation raisonnée. Zone historique et d'importance pour la pêche professionnelle durable à consolider, zones à vocation de développement des énergies marines renouvelables pour les énergies marines renouvelables et leur raccordement et de potentiel pour l'extraction des granulats marins.

Littoral de falaises permettant l'accueil d'oiseaux marins mais risques d'érosion à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 4 AMP (1 781 km² - 75 % de la surface de la zone) et 2 ZPF potentielles.

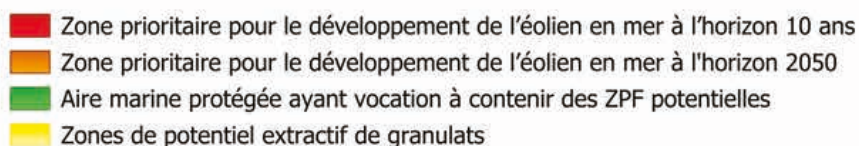
CARTE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES FORTS

ET MAJEURS EXISTANTS



- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Port de débarquement pour la pêche | | Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime |
| | Transport maritime et ports | | Principales dynamiques de flux économiques par voie terrestre |
| | Recherche et développement du secteur public, formation | | Trafic maritime |
| | Commercialisation et transformation des produits de la mer | | Aquaculture |
| | Construction navale | | Câble électrique sous-marin |
| | Projets éoliens en mer déjà existants ou à l'étude | | Câble téléphonique sous-marin |
| | Centre nucléaire de production d'électricité | | Projet de câbles sous-marins |
| | Risques naturels littoraux | | Zone de vocation du DSF |
| | Extraction de matériaux marins | | Zone de projet éolien en mer déjà existant ou à l'étude |
| | Agriculture | | Aire protégée (N2000, RNN, APB) |
| | Pôle touristique majeur | | Enjeux écologiques forts ou majeurs spatialement discriminants à l'échelle d'un secteur :
banc de moules intertidal, communauté des calcaires du littoral, colonie et zone d'alimentation de la mouette tridactyle |
| | Périmètre "Grand site Falaises d'Étretat-Côtes d'Albâtre" | | Parc naturel marin |
| | Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation | | Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime |
| | Colonies de phoques et zones d'alimentation | | Zones d'importance forte rapportées par les CRPMEM |
| | Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau | | Zones d'importance stratégique rapportées par les CRPMEM |
| | | | Principales zones de déploiement de l'activité de pêche sur la façade |

CARTE DES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES PROSPECTIFS



SYNTHÈSE DES ENJEUX



> Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques identifiés dans cette zone sont décrits et priorisés dans l'Annexe 5.

Cf Annexe 5 : Zone 3 : Côte d'Albâtre et ses ouverts.

> Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	oui	Des sites de baignades surveillées sont répartis sur tout le littoral. La qualité des eaux est d'une manière générale bonne.	=				
Activités parapétrolières et paragazières offshore	non						
Agriculture	oui	Les principales orientations technico-économiques (OTEX) de la zone sont la polyculture et le polyélevage.	+				
		L'élevage laitier est très présent dans le pays de Bray en Seine-Maritime et une culture de lin se développe dans ce département.					
Aquaculture et qualité des eaux conchyliques	oui	L'activité ostréicole couvre une zone de 10 hectares attribuée par 4 entreprises sur le littoral de Veules-les-Roses. Une zone ostréicole de 16 hectares est projeté en 2025 à Quiberville-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer.	+				
Artificialisation des territoires littoraux	oui	Le trait de côte est principalement artificialisé au niveau des ports.	=				
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	oui	Divers câbles et conduites traversent la zone. La zone est par ailleurs marquée par les projets de raccordement au réseau des parcs éoliens en mer de Fécamp (au niveau de Fécamp) et de Dieppe - Le Tréport (au niveau de Penly). Il existe également un projet d'interconnexion entre la France et l'Angleterre (AQUIND).	+				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	oui	La zone compte deux halles à marée : l'une à Fécamp et l'autre à Dieppe (la coquille Saint-Jacques constitue la première espèce vendue). Des établissements de transformation et de commercialisation de poissons se trouvent également dans la zone (Dagivel et Delpeyrat notamment).	-				

Construction navale	oui	Une filière des industries navales et nautiques est développée dans la zone (chantier du « Cap Fagnet » et « Manche industrie marine » à Dieppe ou « Seine et Manche » à Fécamp par exemple).	=				
Défense	oui	Dans le cadre de défense maritime du territoire, le sémaphore de Dieppe et le sémaphore de Fécamp assurent une surveillance permanente des approches maritimes. De nombreux bâtiments militaires, dont la vedette côtière de surveillance maritime « Yser » (gendarmerie maritime) basée à Dieppe, surveillent les espaces maritimes. La zone est classée en risque « fort » pour les UXO par la Préfecture maritime Manche - mer du Nord.					
Extraction de matériaux marins	oui	Trois concessions se situent dans la zone : les « granulats marins de Dieppe », « Gris nez » et la zone A de la « côte d'Albâtre ». À noter la présence dans cette zone de potentiel extractible de granulats marins et le déchargement de granulats marins dans les ports de Dieppe et Fécamp.	=				
Industries et risques technologiques	oui	Il existe un risque nucléaire dans la zone, en raison de la présence de deux centrales nucléaires : la centrale de Penly et la centrale nucléaire de Paluel.	=				
Navigation de plaisance et sports nautiques	oui	Des sites d'activités aquatiques et nautiques sont répartis sur le littoral. La zone compte également des ports de plaisance, notamment à Dieppe et à Fécamp.	=				
Pêche professionnelle	oui	La pêche professionnelle est principalement constituée de caseyeurs et de fileyeurs au large de Dieppe et du Tréport, de dragues à coquilles Saint-Jacques et de chaluts de fond à poissons.	=				
Pêche de loisir	oui	La pêche à pied est le mode de pêche de loisir dominant et les espèces ciblées sont les moules, bouquets, crevettes grises, tourteaux, homards, carrelets, bars et maquereaux.					
Production d'électricité	oui	Il existe deux centrales nucléaires dans la zone : la centrale de Penly constituée de deux unités de production d'une puissance de 1 300 MW chacune et la centrale nucléaire de Paluel équipée de quatre réacteurs de 1 300 MW chacun. Deux projets éoliens en mer : Dieppe - Le Tréport (497 MW), en cours de construction, et Fécamp (496 MW) mis en service début 2024.	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation	oui	Des centres de formation sont situés dans la zone, notamment un lycée professionnel maritime à Fécamp et un centre privé disposant d'un agrément de l'État à Dieppe.	=				
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	oui	Des points de vue et belvédères liés au sentier littoral et à plusieurs accès à la mer par les valliées se situent sur la côte de la zone et Étretat constitue un pôle touristique majeur.	=				

Transport maritime et ports	oui	Le trafic est relativement dense dans cette zone avec la présence de deux liaisons inter-portuaires et de nombreux ports, et pourrait se densifier par la construction de nouveaux projets industriels dans la zone voisine, impactant les activités locales et alentours.	+				
Travaux publics maritimes	oui	Les travaux sont principalement liés aux activités portuaires et à la navigation : dragage, clapage (3 sites : Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux et Fécamp).	=				
Risques naturels littoraux	oui	L'érosion du trait de côte est très élevée en Seine-Maritime (environ 74 %). Ceci entraîne de ce fait l'aménagement du littoral et notamment certains ouvrages linéaires offshore. La reconnexion écologique des fleuves à la mer (basse vallée de la Sâne, basse et moyenne vallées de l'Yères), ainsi que la prévention des pollutions que générera l'érosion côtière et la reprise par la mer des falaises sont des enjeux de cette zone.	+				
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi, PPRI, SRADDET, stratégies de gestion du Conservatoire du littoral...	+				
Protection de l'environnement	oui	Il existe plusieurs aires marines protégées et autres initiatives de protection de l'environnement : sites Natura 2000 (la ZPS du littoral Seine-maritime et le ZSC Littoral Cauchois, la ZSC de l'Yères tous en animation), SRADDET, sites gérés par le Conservatoire du littoral...	+				
Action de l'État en mer	oui	Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de secours et de sauvetage de Gris-Nez assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. Les stations SNSM de Le Tréport, Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux, Veulettes-sur-Mer, Les Petites Dalles, Fécamp et Yport disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer, dont la vedette côtière de surveillance maritime « Yser » (gendarmerie maritime) basée à Dieppe surveillent les espaces maritimes. L'hélicoptère Dauphin basé au Touquet intervient également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.).	+				

DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

→ Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCOT du Pays Bresle-Yères (<https://www.paysbresleyeres.fr/scot.php>)
- SCOT du Pays Dieppois Terroir de Caux (<https://www.dieppe-pays-normand.fr/le-scot/le-scot-du-pays-dieppois-terroir-de-caux>)
- SCOT du Pays des Hautes Falaises (<https://www.paysdefalaise.fr/vie-quotidienne/amenagement-du-territoire/scot/>)

→ Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE03020 Vallée de la Bresle (<https://www.gesteau.fr/sage/vallee-de-la-bresle>)
- SAGE03029 Yères (<https://www.gesteau.fr/sage/yeres>)
- SDAGE bassin Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>)

→ Document d'objectifs des sites Natura 2000 ci-après listés

→ Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Haute-Normandie (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/schemas-regionaux-de-developpement-de-l-r122.html>)

→ Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines de la Seine-Maritime (<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/schemas-departementaux-des-structures-des-a826.html>)

→ Conseil de rivage (CELRL)

→ Conseils portuaires

→ Plan de Prévention contre les Risques Littoraux

→ Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations

→ Comité régional de la biodiversité Normandie

→ Syndicat mixte mer et littoral

→ Sites Natura 2000

- SIC FR2300137 L'YÈRES : Arrêté de création du 11 octobre 2016 portant décision du site Natura 2000 L'Yères (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation
- ZPS FR2310045 LITTORAL SEINO-MARIN : ZPS par arrêté du 03/09/2013 Approuvé en animation
- SIC FR2300139 LITTORAL CAUCHOIS : Arrêté de création du 02 mai 2016 portant décision du site Natura 2000 Littoral Cauchois (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation

→ Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

→ ZNIEFF (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/listeZnief>)

→ Zones de Protection Forte

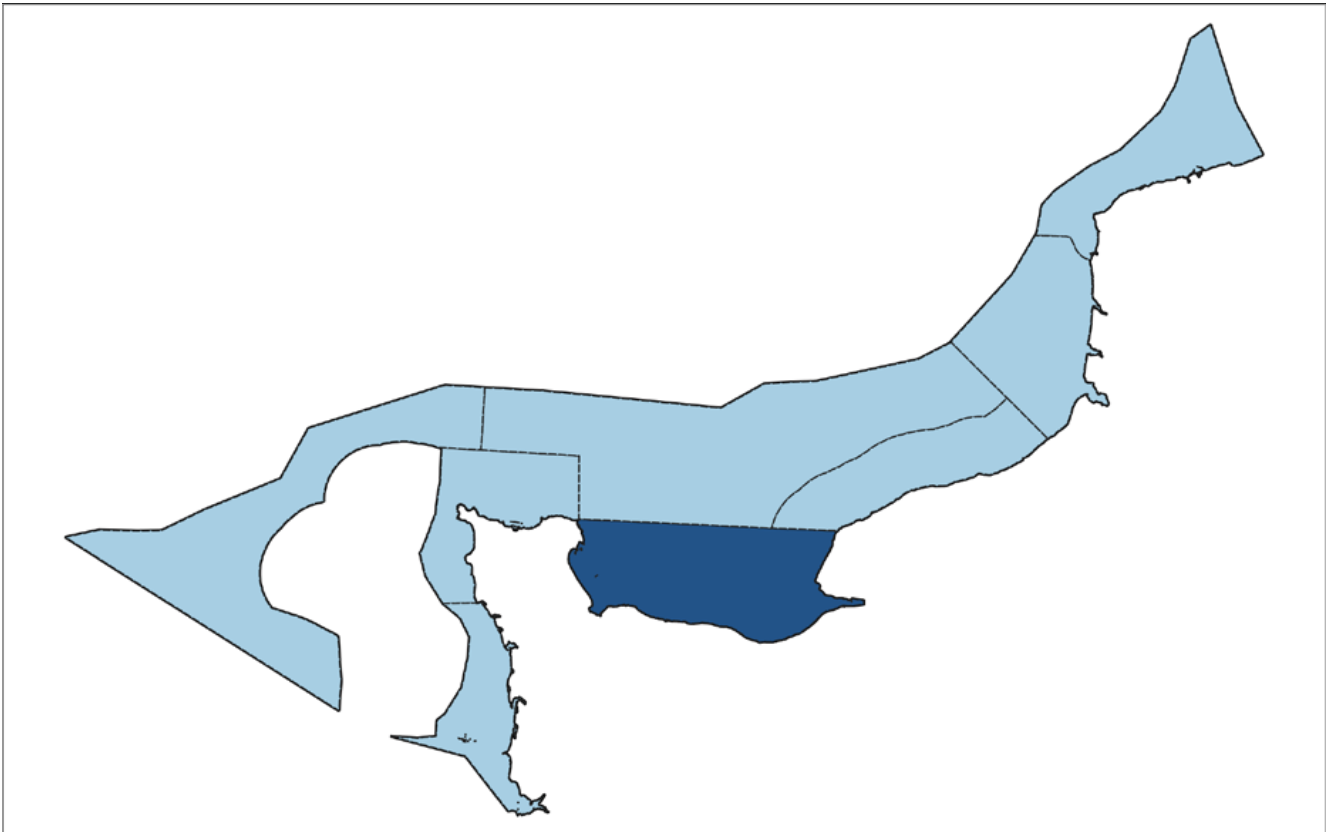
- ZPF potentielle « Littoral cauchois / Seino marin - Zone intertidale + falaise »
- ZPF potentielle « Littoral cauchois / Seino marin - Zone subtidale »

→ Masses d'eau côtières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRAC05 : La Warente à Ault
- FRHC18 : Pays de Caux Nord
- FRHC17 : Pays de Caux Sud

ZONE N°4 : Baie de Seine

VOCATION



Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de renforcement de la cohabitation des usages dans un contexte de multi-activités présentes ou à venir : granulats marins, ressources halieutiques, activité conchylicole, énergies marines renouvelables et leur raccordement, attractivité touristique, activités et infrastructures portuaires et industrielles majeures, et défense. Richesse des eaux estuariennes favorisant les chaînes alimentaires et permettant une dense activité de pêche, notamment à la Coquille Saint-Jacques, en faisant une zone d'importance pour la pêche professionnelle.

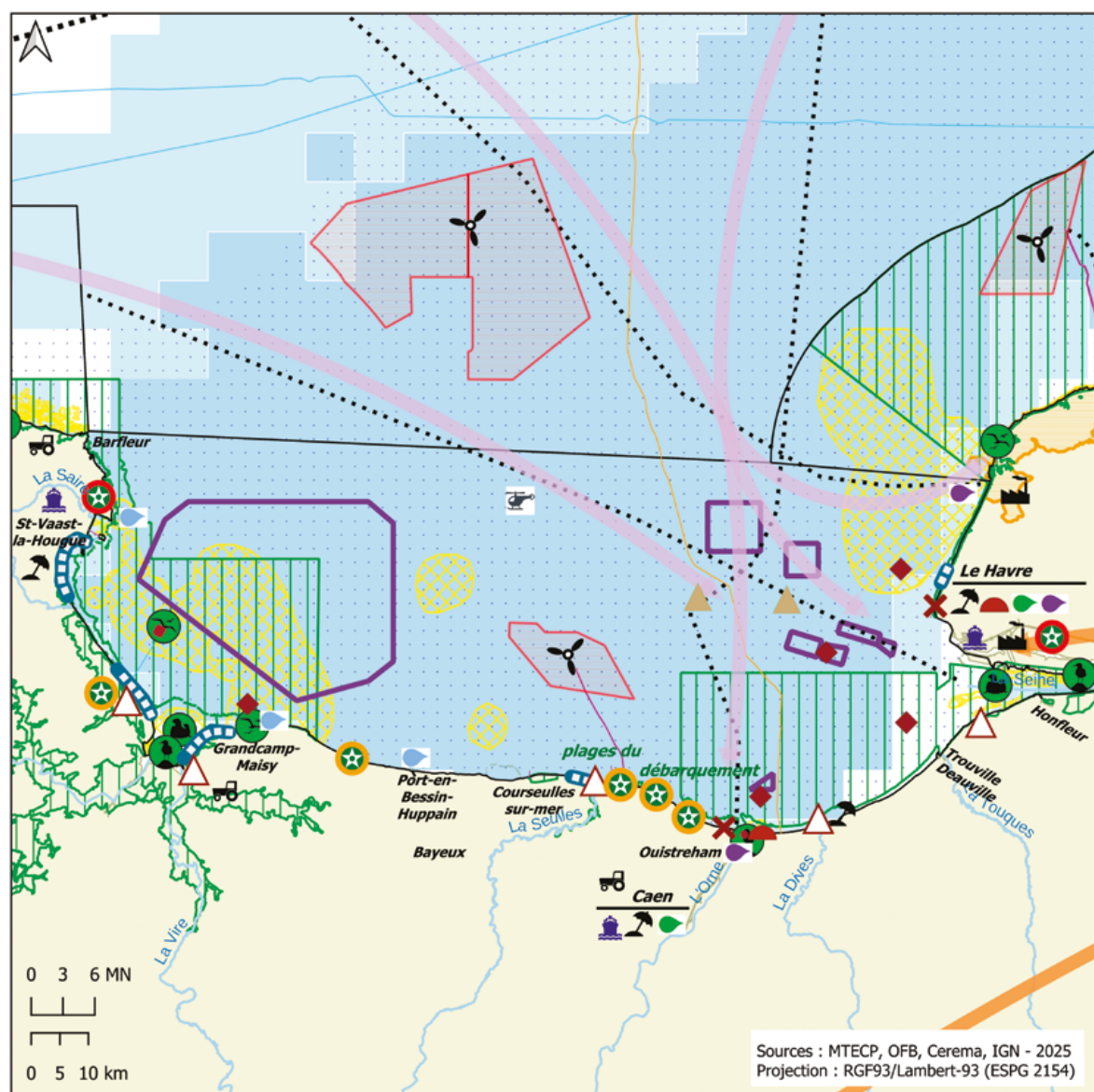
Lien terre-mer majeur nécessitant la maîtrise des apports anthropiques.

Zone disposant d'un capital touristique et artistique à valoriser de façon raisonnée (patrimoine mémoriel).

Cette concentration d'usages présents et en devenir en fait une zone d'étude privilégiée des effets cumulés des activités.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 25 AMP (1 093 km² - 28 % de la surface de la zone) dont le site Natura 2000 baie de Seine occidentale intégré à la liste verte de l'UICN, 2 ZPF existantes et 3 ZPF potentielles.

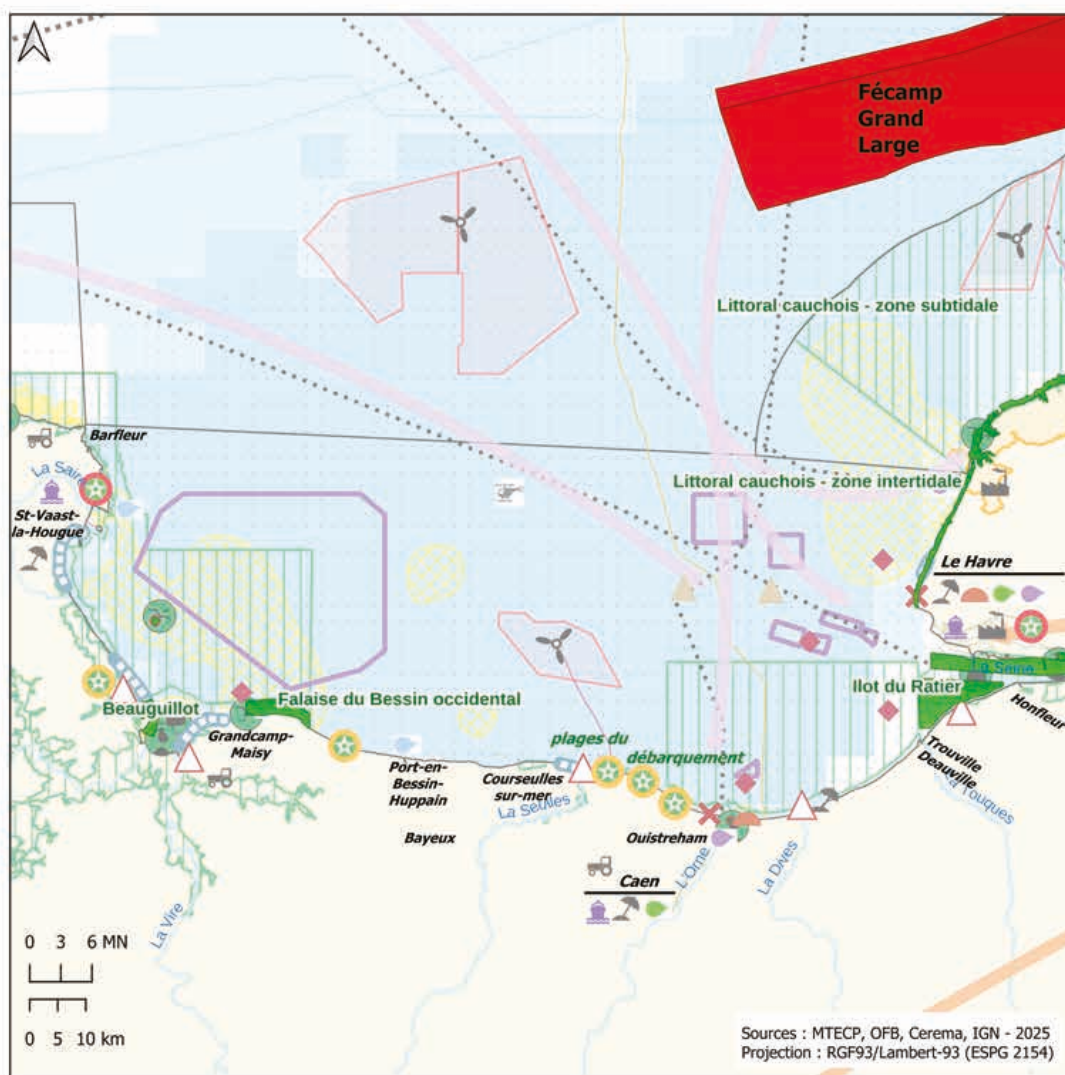
CARTE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES FORTS ET MAJEURS EXISTANTS



- Port de débarquement pour la pêche
- Transport maritime et ports
- Recherche et développement du secteur public, formation
- Construction navale
- Projets éoliens en mer déjà existants ou à l'étude
- Sécurité et sûreté maritime
- Travaux publics maritimes
- Artificialisation des territoires littoraux
- Risques naturels littoraux
- Extraction de matériaux marins
- Défense
- Industries et risques technologiques
- Agriculture
- Activités de tourisme et de loisirs
- Pôle touristique majeur (Opération Grand Site Normandie 44)
- Pôle touristique majeur (UNESCO)
- Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation
- Colonies de phoques et zones d'alimentation
- Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau
- Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime
- Principales dynamiques de flux économiques par voie terrestre
- Trafic maritime
- Aquaculture
- Câble électrique sous-marin
- Câble téléphonique sous-marin
- Projet de câbles sous-marins
- Zone de vocation du DSF
- Aire protégée (N2000, RNN, APB)
- Zone de Protection Forte existante
- Enjeux écologiques forts ou majeurs spatialement discriminants à l'échelle d'un secteur :
 - vasière intertidale*, colonie et zone d'alimentation pour le grand cormoran, colonie et zone d'alimentation pour la mouette tridactyle, colonie de phoques.
 - * seules les données à l'intérieur des aires marines protégées ont été cartographiées
- Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime
- Zones d'importance forte rapportées par les CRPMEM
- Zones d'importance stratégique rapportées par les CRPMEM
- Principales zones de déploiement de l'activité de pêche sur la façade

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans cette zone : Sédiments hétérogènes subtidiaux, espèces fourrage, zones fonctionnelles halieutiques, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, colonie et zone d'alimentation pour le fulmar boréal, site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, domaine vital des groupes sédentaires de grand dauphin, zone d'alimentation des phoques.

CARTE DES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES PROSPECTIFS



- Zone prioritaire pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans
- Aire marine protégée ayant vocation à contenir des ZPF potentielles

SYNTHÈSE DES ENJEUX



> Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques identifiés dans cette zone sont décrits et priorisés dans l'Annexe 5.

Cf Annexe 5 : Zone 4 : Baie de Seine.

> Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	oui	Des zones de baignades surveillées sont réparties sur le littoral. Elles renforcent l'offre touristique de la zone.	=				
Activités parapétrolières et paragazières offshore	non						
Agriculture	oui	Une activité ponctuelle de maraîchage est pratiquée dans cette zone, en particulier au nord de Caen et dans le Val de Saire.	=				
		Il existe une activité d'élevage sur les marais du Cotentin et du Bessin avec des cultures fourragères.					
		Des activités équestres touristiques professionnelles et de loisir sont également présentes dans la zone (balnéothérapie et thalassothérapie pour chevaux).					
Aquaculture et qualité des eaux conchyliques	oui	La conchyliculture pratiquée sur la baie de Seine est essentiellement de l'ostréiculture avec 4 sites (St Vaast la hogue, Utah, Baie des Veys et côte de Nacre) pour une soixantaine d'entreprises. Des alertes et des fermetures norovirus se sont répétées depuis 2018 sur certains bassins.	+				
		Il existe également de la pisciculture de saumon dans la baie des Veys.					
	non	Un projet de production d'algues marines à terre est en développement dans ce secteur.					
Artificialisation des territoires littoraux	oui	L'artificialisation du littoral est davantage prononcée sur la côte de nacre, la côte fleurie et le plain dans la Manche.	=				
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	oui	Le câble d'électricité « IFA 2 » est en cours d'installation et s'ajoute au réseau déjà existant (câbles sous-marins) ou à venir (raccordement des futurs parcs éoliens).	+				

Commercialisation et transformation des produits de la mer	oui	La zone compte deux halles à marée : Grandcamp et Port-en-Bessin (vente de coquilles Saint-Jacques et Buccin en particulier) et des établissements de transformation et commercialisation du poisson.	-				
Construction navale	oui	Plusieurs entreprises du secteur du nautisme et des chantiers navals se trouvent dans cette zone, à Caen principalement. Il existe un chantier d'entretien de navires de pêche à Saint-Vaast, ainsi que divers vendeurs de matériels de plaisance nautique.	=				
Défense	oui	Dans le cadre de défense maritime du territoire, le sémaphore de La Hève, Villerville, Port-En-Bessin, Saint-Vaast-La-Hougue et Barfleur assurent une surveillance permanente des approches maritimes. De nombreux bâtiments militaires surveillent les espaces maritimes dont des vedettes côtières de surveillance maritime et portuaire basées au Havre. Le peloton de sûreté maritime et portuaire du Havre a pour mission de lutter contre les activités illicites par voie maritime (trafic de stupéfiants, immigration clandestine, etc.) et de prévenir et de contrer les menaces visant les installations portuaires et les navires en escale. Dans l'Est de cette zone se trouve la zone d'exercice de tirs pour les navires militaires.	=				
Extraction de matériaux marins	oui	Deux concessions d'extraction de granulats marins se situent dans la zone : les « granulats marins havrais » et la « Baie de Seine ». À noter la présence dans cette zone de potentiel extractible granulats marins et le déchargement de granulats marins dans les ports du Havre, Honfleur, St Jean de Folleville, Vatteville la Rue, Saint Wandrille, Rouen.	+				
Industries et risques technologiques	oui	Au Havre, le port constitue le site majeur industriel de la zone avec notamment des activités de transformation des hydrocarbures. Il existe également un site de démantèlement naval (chantier Gardet). Les risques industriels sont liés aux activités portuaires (transport de marchandises dangereuses, sites de stockage intermédiaires, zones industrielles et portuaires (ZIP) du Havre, du Port-Jerome et de Rouen).	+				
		Il existe des risques industriels importants à Antifer, et liés au transport de matières dangereuses.					
Navigation de plaisance et sports nautiques	oui	De nombreux équipements de loisirs nautiques (dont notamment des points d'embarquement et de débarquement isolés). La zone compte également de nombreux ports de plaisance.	+				
Pêche professionnelle	oui	La pêche professionnelle aux arts traînants est particulièrement dense en Baie de Seine, notamment en raison de la pêche à la coquille Saint-Jacques. Les arts dormants sont également présents dans la zone notamment par la pêche du bulot et des casiers à seiche.					
Pêche de loisir	oui	La pêche maritime de loisir en mer est pratiquée avec des techniques et engins de pêches variés. De plus, la pêche à pied est pratiquée sur tout le littoral.					
Production d'électricité	oui	La zone compte le projet éolien du Calvados (448 MW), à plus de 10 km des côtes du Bessin constitué de (64 éoliennes). La mise en service est prévue aux horizons de 2025.	+				

Recherche et développement du secteur public ; Formation	oui	Des centres de formation en lien avec le milieu marin se trouvent dans la zone : universités au Havre, à Rouen et à Caen, centres de formation de plaisance et ENSM au Havre par exemple.	=			
		Des laboratoires participent à la collecte de données dans le cadre de programmes de recherche (ECODIV à Rouen, GEOPHEN à Caen, IFREMER, par exemple). Le GIS ECUME (effets cumulés en mer) a lancé ses travaux sur cette zone de la baie de seine du fait des nombreuses activités présentes. Dans l'avenir, son aire d'étude va être étendue à l'ensemble de la façade.				
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	oui	L'offre touristique est particulièrement développée dans cette zone avec la présence : - de l'Espace Littoral de la Bataille de Normandie défini dans le cadre du contrat de destination « Tourisme de mémoire en Normandie ». Cet espace est majeur pour la destination mémorielle puisqu'il concentre les principaux flux touristiques (d'Utah Beach - Sainte Marie du Mont à Sword Beach - Merville-Franceville) ; - du sentier littoral et d'itinéraires vélo (Euro vélo 4) qui longent la côte et ses nombreux points d'intérêt associés (monuments classés et inscrits) ; - de stations classées tourisme (Blonville sur Mer, Cabourg, Courseulles sur mer, Deauville, Honfleur, Houlgate, Luc sur mer, Merville-Franceville, Ouistreham, Saint Aubin sur mer et Villers sur mer) ; - de Classement Unesco : des fortifications Vauban dont un site (les tours-observatoires de Tatihou et de la Hougue) figure parmi les douze sites du réseau de fortifications Vauban classé Unesco.	+			
		La zone compte également des sites de char à voile et de marche aquatique côtière. Deux plages renommées sont labellisées Pavillon bleu : Colleville-Montgomery et Courseulles sur mer. Cette partie du littoral possède des sites naturels protégés (Vaches Noires, falaises du Cap Romain, etc.) Une activité de chasse est également pratiquée à partir de gabion (15).				
Transport maritime et ports	oui	La zone compte de nombreux ports dont le GPM de Rouen et du Havre-Antifer. Cette zone compte neuf zones de mouillages/d'attente. 5 ports sont labellisés Pavillon bleu : Saint Vaast la Hougue, Carentan, Ouistreham, Courseulles sur mer et Dives sur mer.	+			
Travaux publics maritimes	oui	Les travaux maritimes sont principalement liés aux activités portuaires (dragages, sites de clapage).	+			
Risques naturels littoraux	oui	L'érosion du trait de côte est relativement forte (40 % dans le Calvados). L'estuaire de la Seine et le littoral du Calvados entre les estuaires de la Dive et de l'Orne, ainsi que la baie des Veys sont des zones particulièrement exposées au risque de submersions marines. Le maintien ou la reconstitution d'un linéaire où la mobilité naturelle du trait de côte peut être préservée ou restaurée (dans le contexte d'un linéaire aujourd'hui très fortement endigué) et la gestion de zones humides littorales et rétro-littorales où les fonctionnalités écologiques pourront se maintenir ou se reporter.	+			

Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi, PPRI, SRADDET, DTA de l'estuaire de la Seine, stratégies de gestion du conservatoire du littoral...	+				
Protection de l'environnement	oui	Il existe plusieurs AMP et autres initiatives de protection de l'environnement dans la zone : sites Natura 2000, RNN de l'estuaire de la Seine, sites gérés par le Conservatoire du littoral, la réserve naturelle nationale de Beauguillot... + 5 ZPF Potentielles	=				
Action de l'État en mer	oui	Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de secours et de sauvetage de Jobourg assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. Les stations SNSM de Le Havre, Honfleur, Trouville-sur-Mer, Dives-sur-Mer, Ouistreham, Courseulles-sur-Mer, Port-en-Bessin, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Saint-Vaast-La-Hougue et de Barfleur disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. Les sémaphores de La Hève, Villerville, Port-En-Bessin, Saint-Vaast-La-Hougue et Barfleur assurent également une veille permanente des approches maritimes. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer et surveillent les espaces maritimes et contrôlent les conditions d'exécution des activités maritimes (police des pêches, lutte contre les activités illicites, etc.) Les épaves et engins historiques sont particulièrement nombreux dans la zone (plages du débarquement). En cas de découverte d'engins explosifs historiques, le groupement de plongeurs démineurs basés à Cherbourg intervient pour procéder aux opérations de déminage dans les espaces maritimes.					

DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

→ Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCoT du Pays du Cotentin (<http://www.scot-cotentin.org>)
- SCoT Bessin
- SCoT Caen Métropole (<https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/schema-de-coherence-territoriale-et-amenagement/scot-executoire-socle/>)
- SCoT de la Basse Risle
- SCoT du Havre Pointe de Caux Estuaire (<https://www.lehavreseinemetropole.fr/amonservice/schema-de-coherence-territoriale-scot>)

→ Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE03024 Douve Taute (<https://www.gesteau.fr/sage/douve-taute>)
- SAGE03025 Vire (<https://www.gesteau.fr/sage/vire>)
- SAGE03031 Aure (<https://www.gesteau.fr/sage/aure>)
- SAGE03015 Orne aval et Seulles (<https://www.gesteau.fr/sage/orne-aval-et-seulles>)
- SAGE03017 Risle et Charentonne (<https://www.gesteau.fr/sage/risle-et-charentonne>)
- SDAGE bassin Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>)

→ Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Basse-Normandie (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-de-basse-normandie-a691.html>)

→ Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines du Calvados (<https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Conchyliculture/Schema-des-structures-des-exploitations-de-cultures-marines/Schema-des-structures-des-exploitations-de-cultures-marines-du-Calvados>)

→ Conseils portuaires

→ Plan de Prévention contre les Risques Littoraux

→ Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations

→ Comité régional de la biodiversité Normandie

→ PNR des marais du Cotentin et du Bessin

→ Sites Natura 2000

- ZPS FR2310044 ESTUAIRE ET MARAIS DE LA BASSE-SEINE : ZPS par arrêté du 06/11/2002 en cours de révision
- ZSC FR2300121 ESTUAIRE DE LA SEINE : ZSC par arrêté du 11/10/2016 en cours de révision
- ZPS FR2512001 LITTORAL AUGERON : ZPS par arrêté du 06/01/2005 Approuvé en animation
- ZSC FR2502021 BAIE DE SEINE ORIENTALE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Baie de Seine orientale (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation
- ZPS FR2510059 ESTUAIRE DE L'ORNE : ZPS par arrêté du 18/01/2005 Approuvé en animation
- ZSC FR2500090 MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX DU BESSIN : Arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Marais arrière-littoraux du Bessin (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation
- ZPS FR2510099 FALAISE DU BESSIN OCCIDENTAL : ZPS par arrêté du 06/01/2005 approuvé en animation
- ZPS FR2510046 BASSES VALLÉES DU COTENTIN ET BAIE DES VEYS : ZPS par arrêté du 08/03/2006 Approuvé en animation
- ZSC FR2500088 MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS : ZSC par arrêté du 12/08/2016 Approuvé en animation

- ZPS FR2510047 BAIE DE SEINE OCCIDENTALE : ZPS par arrêté du 06/01/2005. La Baie de Seine occidentale est le premier site Natura 2000 en mer français à rejoindre la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN. Approuvé en animation
- ZSC FR2502020 BAIE DE SEINE OCCIDENTALE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Baie de Seine occidentale (zone spéciale de conservation). La Baie de Seine occidentale est le premier site Natura 2000 en mer français à rejoindre la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN. Approuvé en animation
- ZSC FR2500086 TATIHOUE - SAINT-VAAST-LA-HOUGUE : Arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue (zone spéciale de conservation) en cours de révision

→ *Réserves Naturelles Nationales*

- RNN Estuaire de la Seine : Classement le 30/12/1997
- RNN Falaises du Cap Romain : Classement le 16/07/1984
- RNN Domaine de Beauguillot : Classement le 17/01/1980

→ *Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages)* (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

→ *ZNIEFF* (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/listeZnief>)

→ *Zones de Protection Forte*

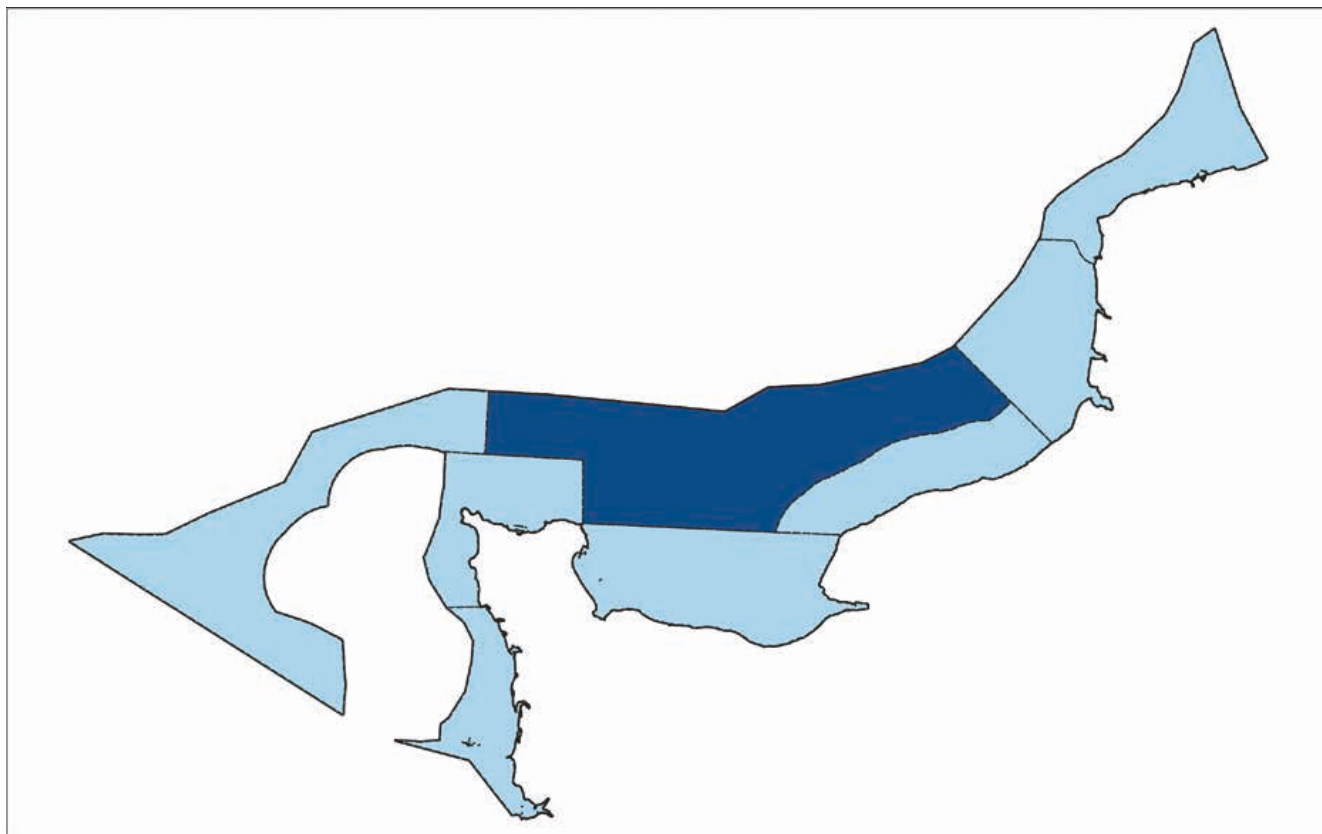
- ZPF potentielle « Estuaire de la Seine »
- ZPF existante « Saint Marcouf : Ile de terre »
- ZPF potentielle « Ilot du ratier »
- ZPF potentielle « Falaise du Bessin occidental »
- ZPF potentielle « Beauguillot »

→ *Masses d'eau côtières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision)* : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRHC09 : Anse de Saint Vaast La Hougue
- FRHC10 : Baie des Veys
- FRHC11 : Côte du Bessin
- FRHC12 : Côte de Nacre Ouest
- FRHC13 : Côte de Nacre Est
- FRHC14 : Baie de Caen
- FRHC15 : Côte Fleurie
- FRHC16 : Le Havre Antifer
- FRHT01 : Estuaire de Seine Amont Poses Dulcaquicole
- FRHT02 : Estuaire de Seine Moyen Dulcaquicole
- FRHT03 : Estuaire Seine Aval
- FRHT04 : Estuaire de l'Orne
- FRHT06 : Baie des Veys Fond de Baie Estuarien et Chenaux d'Isigny et de Carentan
- FRHT07 : Risle maritime
- FRHT08 : La Dives du Barrage de Saint Samson à l'Embouchure

ZONE N°5 : Large baie de Seine

VOCATION



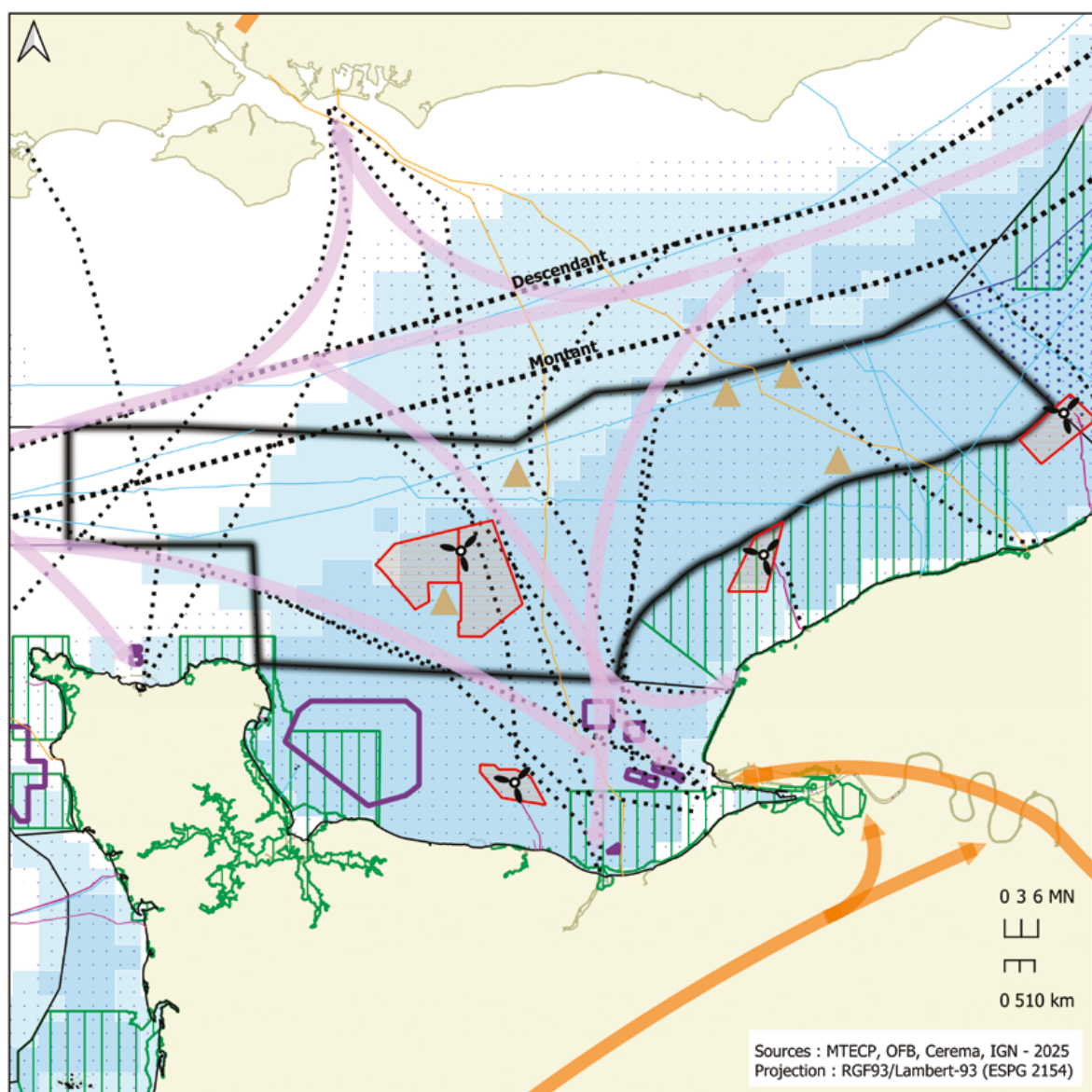
Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de développement des énergies marines renouvelables et leur raccordement et des granulats marins, en cohabitation avec les activités maritimes existantes, et le besoin spécifique de protection des mammifères marins.

Zone à fort enjeu d'acquisition de connaissances.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 23 AMP (23 km² - 0,3 % de la surface de la zone).

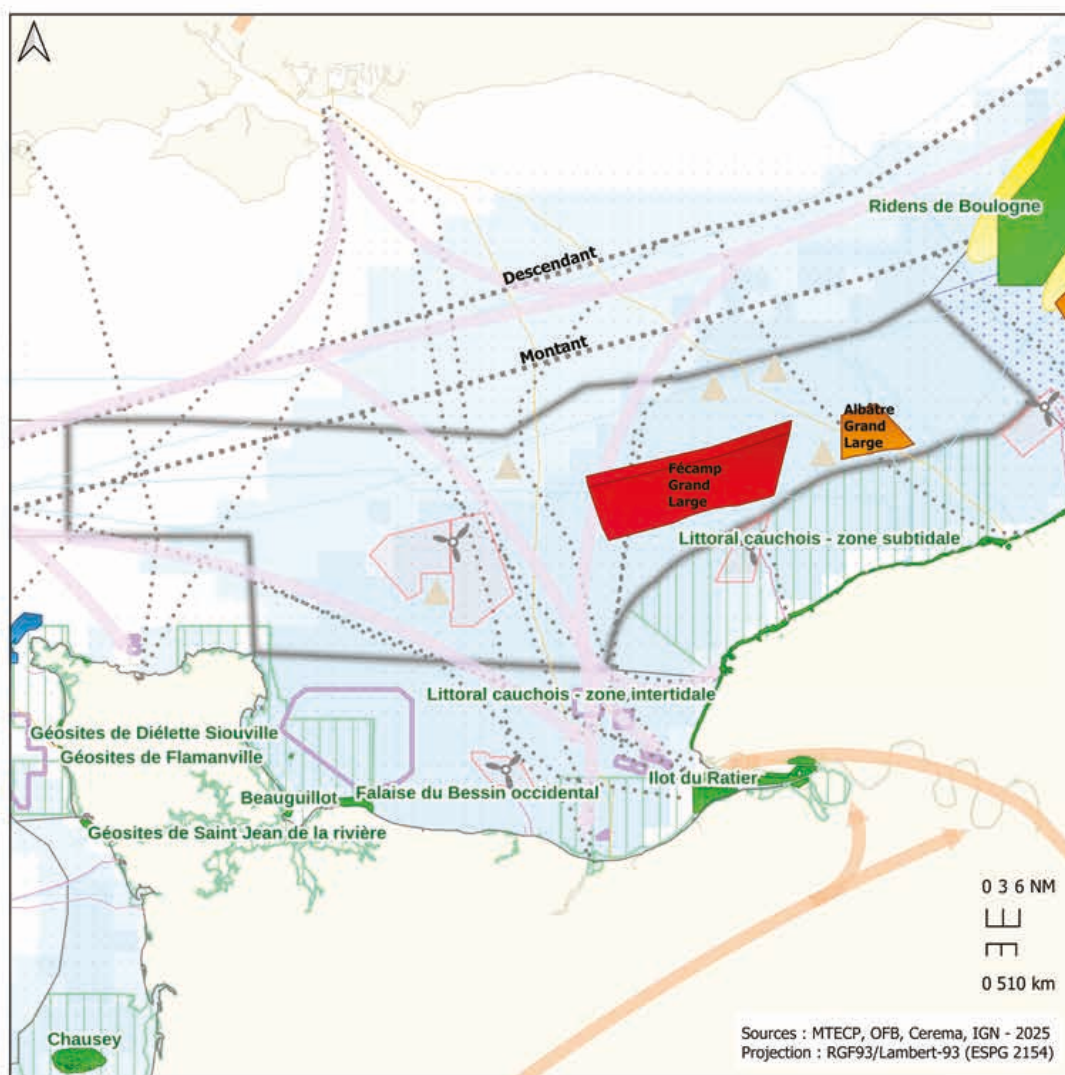
CARTE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES FORTS ET MAJEURS EXISTANTS



- Projets éoliens en mer déjà existants ou à l'étude
- Extraction de matériaux marins
- Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime
- Principales dynamiques de flux économiques par voie terrestre
- Trafic maritime
- Câble électrique sous-marin
- Câble téléphonique sous-marin
- Projet de câbles sous-marins
- Zone de vocation du DSF
- Aire protégée (N2000, RNN, APB)
- Parc naturel marin
- Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime
- Zones d'importance forte rapportées par les CRPMEM
- Zones d'importance stratégique rapportées par les CRPMEM
- Principales zones de déploiement de l'activité de pêche sur la façade

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans cette zone : sédiments grossiers subtidaux, zones fonctionnelles halieutiques, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, population localement importante d'élasmobranches, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, zone de densité maximale de marsouin commun.

CARTE DES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES PROSPECTIFS



- Zone prioritaire pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans
- Zone prioritaire pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050
- Zone propice au développement de l'hydrolien
- Aire marine protégée ayant vocation à contenir des ZPF potentielles
- Zones de potentiel extractif de granulats

SYNTHÈSE DES ENJEUX



> Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques identifiés dans cette zone sont décrits et priorisés dans l'Annexe 5.

Cf Annexe 5 : Zone 5 : Large Baie de Seine.

> Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	non						
Activités parapétrolières et paragazières offshore	non						
Agriculture	non						
Aquaculture et qualité des eaux conchyliques	non						
Artificialisation des territoires littoraux	non						
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	oui	De nombreux câbles traversent la zone.	+				
		En 2021, la liaison électrique IFA2 entre la France et le Royaume-Uni a été mise en service après environ 3 ans de travaux. En France, le point d'atterrage du câble est situé à Merville (Normandie). Ce dernier comporte une portion de 200 km en liaison sous-marine et permet le transport de 1 000 MW de courant continu. L'autre projet de ce type (projet Aquind) est toujours en phase d'étude.					
Commercialisation et transformation des produits de la mer	non						
Construction navale	non						
Défense	oui	Dans le cadre de défense maritime du territoire, de nombreux bâtiments et aéronefs militaires, surveillent les espaces maritimes. La zone est classée en risque « fort » pour les UXO par la Préfecture maritime Manche - mer du Nord	=				

Extraction de matériaux marins	oui	La zone compte trois concessions de granulats marins : la « Côte d'Albâtre » (zone B uniquement), « Saint-Nicolas » et « Manche Orientale ». Il existe également un potentiel extractible de granulats marins dans cette zone.	=				
Industries et risques technologiques	non						
Navigation de plaisance et sports nautiques	oui	La navigation de plaisance n'est pas très importante dans la zone qui compte seulement quelques yachts dans les zones les plus près des côtes.	=				
Pêche professionnelle	oui	La coquille Saint-Jacques est exploitée par des pêcheurs professionnels. L'activité de pêche est aussi très développée dans toute la zone, et dans une moindre mesure dans la zone hauturière au nord du Cotentin, notamment par la pêche aux chaluts et aux arts dormants. Cette zone est une zone travaillée par la pêche aussi bien traînante que dormants et l'ajout de nouveaux projets industriels aura un impact sur l'activité et sur l'environnement dans la zone mais également dans les zones voisines. La création de licences comme celle pour la pêche des bulots au large témoignent de l'importance de la zone pour l'activité de pêche maritime professionnelle.	=		A réviser au cours du cycle		
Pêche de loisir	non						
Production d'électricité	oui	L'emprise du projet de parc éolien de Dieppe - Le Tréport semble toucher une partie de la zone, mais de façon non significative. Le projet de parc éolien de Fécamp est également à la limite de la zone. Des sites potentiels de développement éoliens ont été identifiés dans ce. La zone éolienne « centre manche » a été définie après un débat public en 2019-2020. Cette zone fait l'objet d'un développement de deux parcs éoliens, CM1 de 1 GW et CM2 de 1,5 GW. CM1 a été attribué à un consortium porté par EDF, CM2 sera attribué à un industriel en 2025.	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation	non						
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	non						
Transport maritime et ports	oui	Le trafic maritime est dense, notamment en raison de liaisons inter-portuaires entre la France et l'Angleterre, reliant le port de Cherbourg, Ouistreham, Le Havre et Saint-Malo au port de Portsmouth ; le port de Cherbourg au port de Poole et le port de Dieppe au port de Newhaven, des voies d'accès vers les grands ports maritimes de Rouen et du Havre mais également de la zone inter DST (sortie du DST des Casquets et de l'entrée du DST de Gris-Nez). Le trafic pourrait se densifier par la construction de nouveaux projets industriels dans la zone voisine, impactant les activités locales et alentours. Dans la zone se trouve une zone d'attente des navires en cas de mauvaises conditions météorologiques.	+				

Travaux publics maritimes	non						
Risques naturels littoraux	non						
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	non						
Protection de l'environnement	oui	1 Natura 2000 qui est aussi OSPAR	+				
Action de l'État en mer		Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de secours et de sauvetage de Jobourg assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. L'Abeille Liberté basée à Cherbourg-en-Cotentin dispose de capacités d'intervention et de remorquage. Les stations SNSM de la Manche, du Calvados et de Seine-maritime disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer (Marine nationale, gendarmerie maritime, gendarmerie départementale, douane, affaires maritimes) surveillent les espaces maritimes. Les hélicoptères NH90 (Marine nationale) basé à Maupertus, EC135 (Douane) basé au Havre et EC145 (sécurité civile) interviennent également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.). En cas de découverte d'engins explosifs historiques, le groupement de plongeurs démineurs, basé à Cherbourg intervient pour procéder aux opérations de déminage dans les espaces maritimes.	=				

DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

→ SDAGE bassin Seine-Normandie

→ Sites Natura 2000

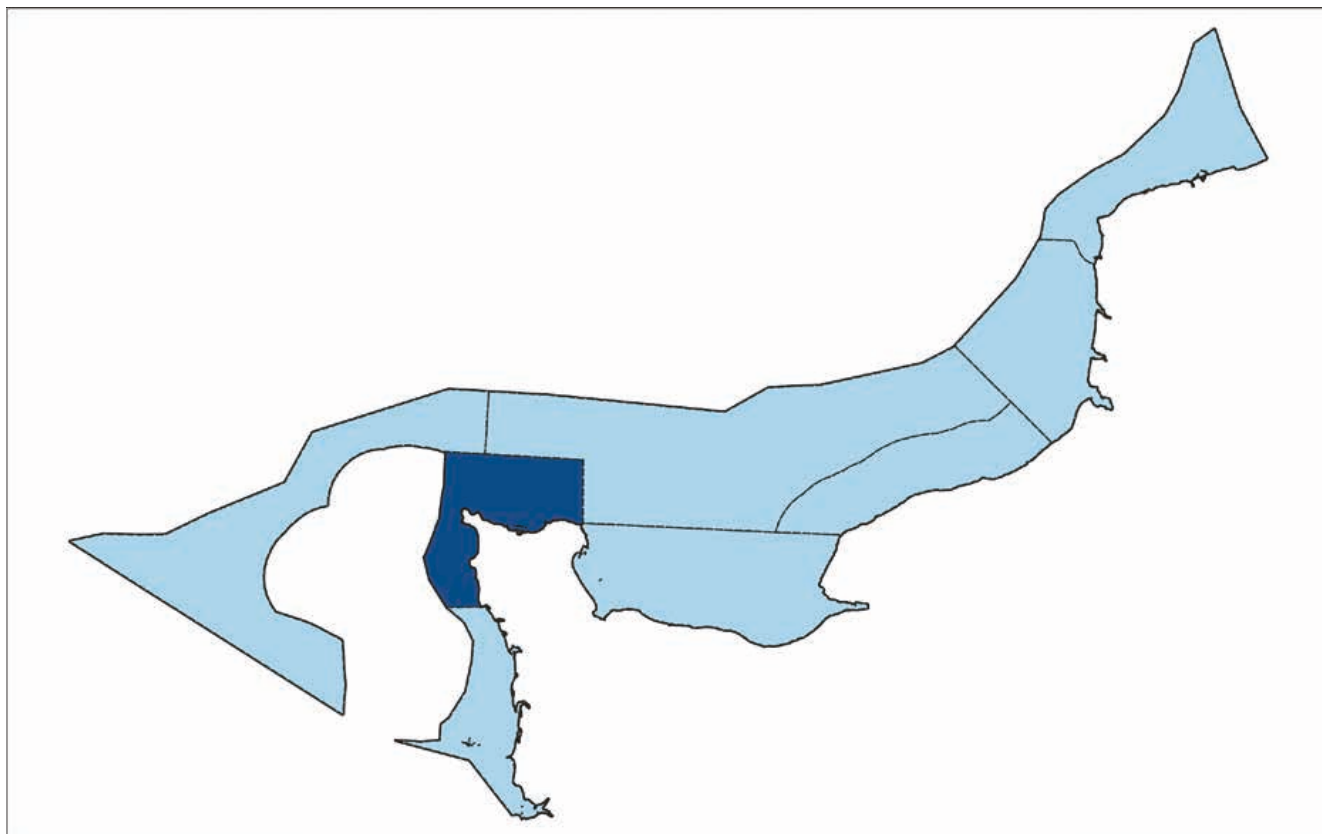
- ZSC FR2500085 RÉCIFS ET MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX DU CAP LÉVI À LA POINTE DE SAIRE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation

→ Masses d'eau côtières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRHC07 : Cap Levy - Gatteville
- FRHC08 : Barfleur

ZONE N°6 : Nord Cotentin

VOCATION

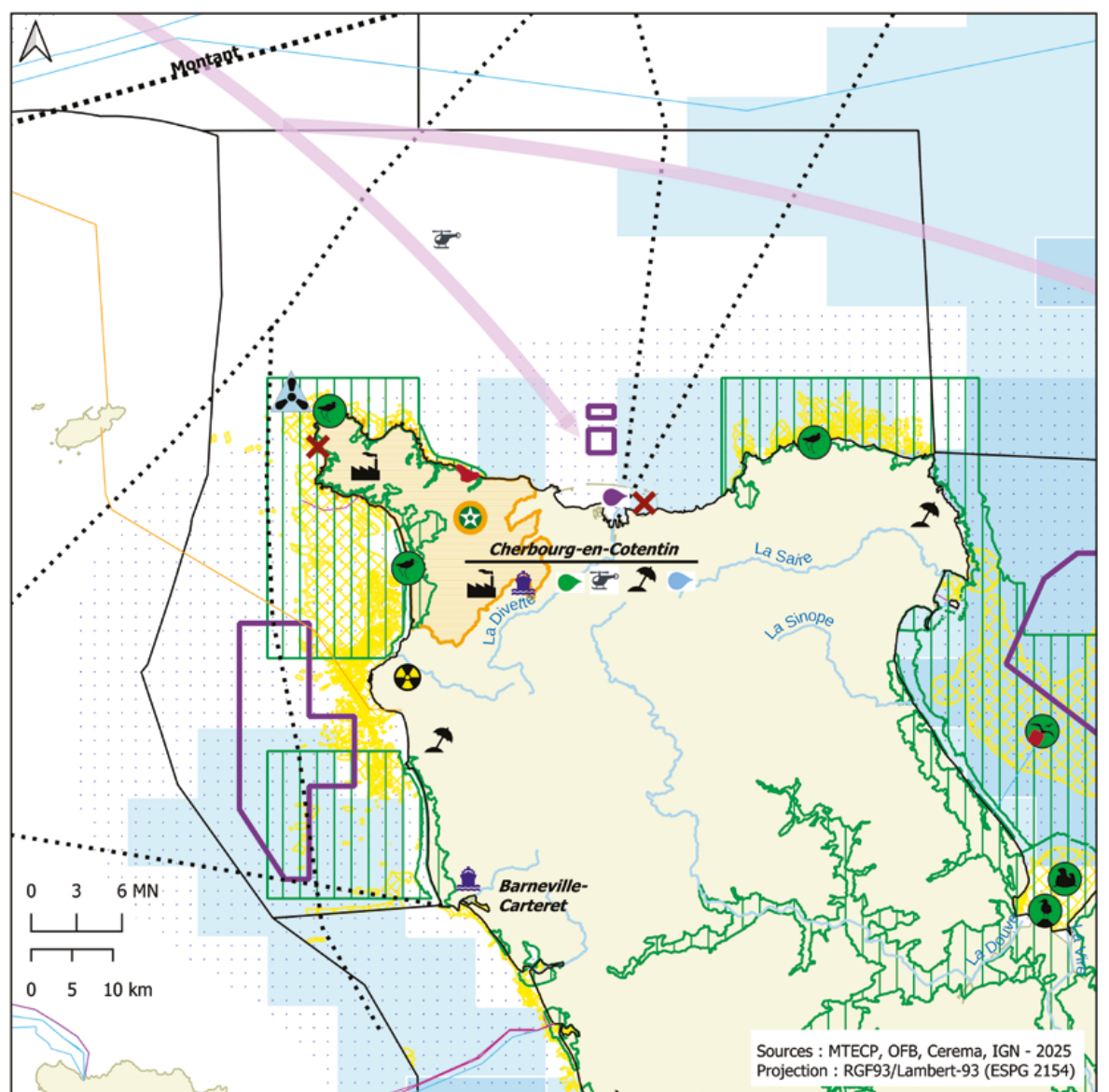


Zone à fort potentiel de développement durable des activités maritimes actuelles ou émergentes : zone d'importance pour la pêche et l'aquaculture marine durables, zones de potentiel identifié de production d'énergie par hydroliennes, port et rade de Cherbourg permettant un développement portuaire important et diversifié (construction navale, industries liées aux EMR, activités militaires, etc), tourisme littoral.

Préservation des enjeux écologiques forts et majeurs au moyen de 10 AMP (447 km² - 21 % de la surface de la zone), 1 ZPF existante et 2 ZPF potentielles.

CARTE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES FORTS

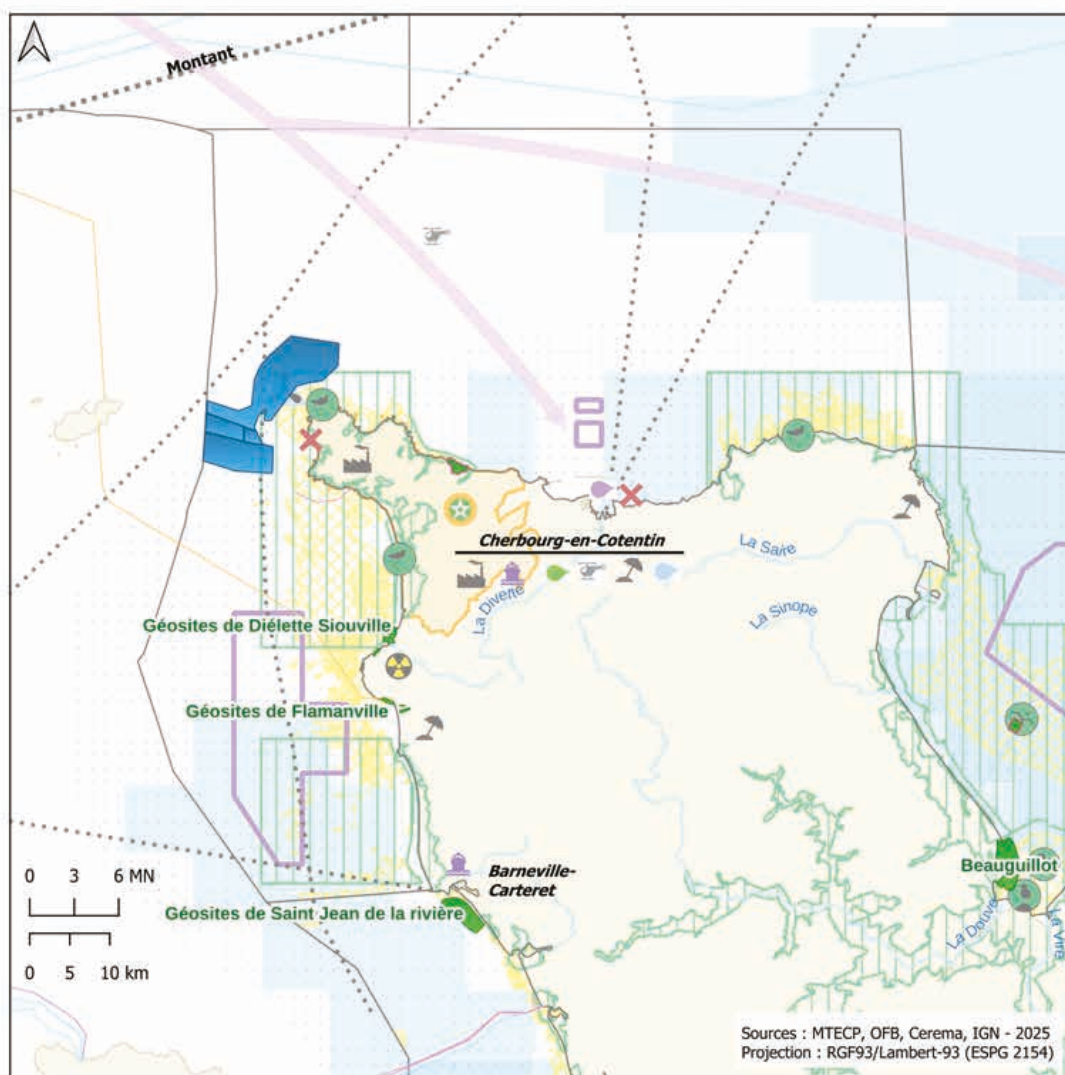
ET MAJEURS EXISTANTS



- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Port de débarquement pour la pêche | | Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime |
| | Transport maritime et ports | | Trafic maritime |
| | Recherche et développement du secteur public, formation | | Câble électrique sous-marin |
| | Construction navale | | Câble téléphonique sous-marin |
| | Zones de projets hydroliens en mer déjà existants ou à l'étude | | Projet de câbles sous-marins |
| | Centre nucléaire de production d'électricité | | Zone de vocation du DSF |
| | Sécurité et sûreté maritime | | Aire protégée (N2000, RNN, APB) |
| | Défense | | Zone de Protection Forte existante |
| | Industries et risques technologiques | | Enjeux écologiques forts ou majeurs spatialement discriminants à l'échelle d'un secteur :
laminaires*,
récifs infralittoraux* |
| | Activités de tourisme et de loisirs | | * la zone entre les ZSC au nord du Cotentin n'a pas été cartographiée |
| | Pôle touristique majeur | | Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime |
| | Périmètre Opération Grand Site "la Hague" | | Zones d'importance forte rapportées par les CRPMEM |
| | Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation | | Zones d'importance stratégique rapportées par les CRPMEM |
| | Colonies de phoques et zones d'alimentation | | Principales zones de déploiement de l'activité de pêche sur la façade |
| | Nidification de limicoles | | |
| | Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau | | |

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans cette zone : Zones fonctionnelles halieutiques, populations localisées d'invertébrés benthiques exploités, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, nidification de limicole et zones d'alimentation, domaine vital des groupes sédentaires de grand dauphin, zone de densité maximale de marsouin commun.

CARTE DES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES PROSPECTIFS



- Zone propice au développement de l'hydrolien
- Aire marine protégée ayant vocation à contenir des ZPF potentielles

SYNTHÈSE DES ENJEUX



> Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques identifiés dans cette zone sont décrits et priorisés dans l'Annexe 5.

Cf Annexe 5 : Zone 6 : Nord Cotentin.

> Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	oui	La qualité des eaux de baignade est d'une manière générale excellente.	=				
Activités parapétrolières et paragazières offshore	non						
Agriculture	oui	La majorité de la zone est à dominante élevage bovin.	=				
Aquaculture et qualité des eaux conchycoliques	oui	La conchyliculture est présente sur la côte nord de la Manche (élevage d'huîtres en eaux profondes à Fermanville). Une ferme élève des saumons à l'intérieur de la grande rade de Cherbourg-en-Cotentin.	+				
Artificialisation des territoires littoraux	oui	L'artificialisation du trait de côte correspond principalement aux aménagements portuaires.	=				
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	oui	Des câbles sous-marins (électricité et téléphone notamment) traversent la zone. Le projet d'interconnexion sous-marine France - Alderney - Britain (FAB), est toujours en cours de développement. Un projet de raccordement avec Guernesey est en cours d'étude. Les points d'atterrissage sont rares du fait des obstacles physiques (falaises) et des niveaux de protection environnementaux et paysagés. L'intérêt de mutualisation des futurs parcs commerciaux est fort notamment pour l'hydrolien (gisement très concentré). Les projets de fermes pilotes hydroliennes FLOWATT (17 MW) et NH1 (12 MW) sont en cours. Leur mise en service est envisagée en 2028. Des Appels d'Offre commerciaux sont attendus dans le cadre de la prochaine PPE.	+				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	oui	Une halle à marée se trouve à Cherbourg-en-Cotentin.	-				

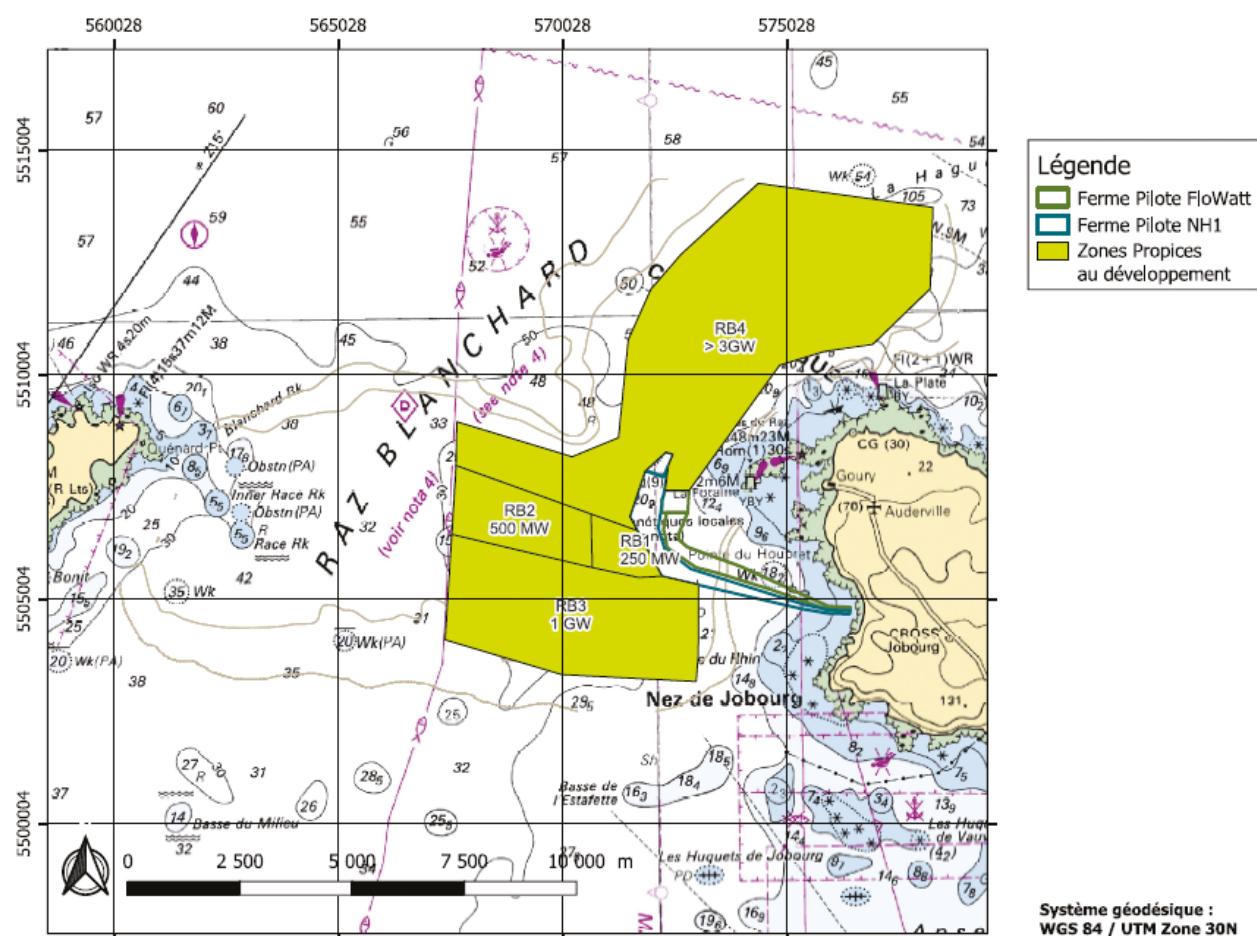
Construction navale	oui	Le nord Cotentin est un territoire où la construction navale est une activité majeure. L'implantation de grands chantiers militaires et civils comme Naval Group ou CMN en font un territoire à la pointe de cette activité. Un chantier spécialisé dans la construction de voiliers de grande croisière y est également installé.	=				
Défense	oui	Le commandement de la zone et de l'arrondissement maritime de la Manche et de la mer du Nord sont implantés à Cherbourg-en-Cotentin. Compétent du golfe normand-breton à la frontière belge, le commandant de zone maritime est notamment responsable de la défense maritime du territoire et du contrôle opérationnel des moyens militaires. Les sémaphores de Barfleur, du Homet, de la Hague et de Carteret assurent également une veille permanente des approches maritimes dans cette zone. Plusieurs unités militaires basés à Cherbourg-en-Cotentin participent à la défense maritime du territoire et surveillent les espaces maritimes.					
Extraction de matériaux marins	non	Il existe une zone d'intérêt (potentiel extractible) de granulats marins sur cette zone (https://sextant.ifremer.fr/granulats-marins/Donnees?owscontext=https://sextant.ifremer.fr/documentation/granulats_marins/contexte/Nationalisation/Geol_National_V6.xml#/map).					
Industries et risques technologiques	oui	La zone est confrontée au risque nucléaire lié notamment à la présence de la centrale nucléaire de Flamanville, l'arsenal spécialisé dans la construction et le démantèlement des sous-marins nucléaires à Cherbourg-en-Cotentin, l'usine de retraitement de combustibles nucléaire de La Hague et le centre de stockage de déchets radioactifs de la Manche fermé en 1994 à Digulleville. La présence de radionucléides à terre et en mer fait l'objet d'un suivi dans cette zone.	+				
		D'autres risques technologiques sont notamment liés au transport de produits nucléaires en vue de leur traitement.					
Navigation de plaisance et sports nautiques	oui	Cherbourg-en-Cotentin est le premier port français pour les mouvements de navires de plaisance qui circulent essentiellement le long des côtes. Des sites d'activités aquatiques et nautiques sont installés sur le littoral avec des zones de navigation de voile légère, char à voile, kite surf, surf et de canoë-kayak.	+				
Pêche professionnelle	oui	La zone hauturière de la zone 6 est peu fréquentée par les pêcheurs en raison des courants très forts et de la bathymétrie plus profonde. Seule une pêche aux crustacés est exercée dans le Raz Blanchard.	=				
Pêche de loisir	oui						

Production d'électricité	oui	La centrale nucléaire de Flamanville constitue un acteur économique capital de la région Normandie. Composée de deux unités, elle a produit, en 2017, 13,83 milliards de KWh, soit 3,6 % de la production nucléaire française. L'EPR (<i>European Pressurized Reactor</i>) constitue la troisième unité, ce sera le réacteur le plus puissant au monde, avec un rendement amélioré. Par décision du 7 mai 2024, l'ASN a autorisé la mise en service du réacteur EPR de Flamanville. Cette autorisation permet à EDF de charger le combustible nucléaire dans le réacteur et de procéder aux essais de démarrage puis à l'exploitation du réacteur. Deux projets de fermes hydroliennes pilotes NH1 et FLOWATT sont prévus au niveau du Raz Blanchard dans le Cotentin, pour une puissance installée de 12 MW et 17 MW à l'horizon 2028. Des Appels d'Offre commerciaux sont attendus dans le cadre de la prochaine PPE	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation	oui	Un lycée maritime et aquacole à Cherbourg-en-Cotentin. L'institut national de sciences et techniques de la mer (Interchmer) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, composante du conservatoire national des arts et métier (Cnam). Le Cnam-Intechmer dispense un enseignement supérieur théorique et pratique dans les domaines des sciences et de la mer.	=				
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	oui	Des équipements touristiques liés au sentier littoral sont installés le long de la côte de la zone et un projet de classement Unesco du secteur de la Hague est porté par la commune. Le site archéologique du Rozel est emblématique pour la période du paléolithique moyen.	=				
Transport maritime et ports	oui	Le trafic maritime est dense dans la zone, en raison notamment de la présence ports dont Cherbourg-en-Cotentin, du rail maritime et de liaisons interportuaires au départ de Cherbourg et à destination de Rosslare, Dublin, Poole et Portsmouth. Il existe également un trafic à passager de faible ampleur entre les ports de Diélette et Barneville-Carteret avec îles anglo-normandes en saison estivale. Dans ce port, un terre-plein est construit dans le but d'accueillir des unités de production en lien avec les EMR et notamment pour l'éolien offshore et l'hydrolien. Par ailleurs, l'activité « croisières » du port de Cherbourg-en-Cotentin est en forte progression et a une incidence non négligeable sur l'économie et l'environnement.	=				
Travaux publics maritimes	oui	La zone 6 compte trois zones de clapage de sédiments de dragage.	+				
Risques naturels littoraux	oui	L'érosion du trait de côte est très hétérogène dans la zone (falaises et platiers rocheux sur la côte nord, plages de sable sur la côte ouest). Érosion très faible en côte rocheuse, et érosion hétérogène en côte sableuse. La prévention des risques et la préservation d'un linéaire où la libre évolution du trait de côte peut être préservée, en lien avec la gestion de zones humides littorales et rétro-littorales est un enjeu de la zone. L'évolution du trait de côte projetée 2029, 2050 et 2100 menace des centaines de logements et activités littorales dans cette zone.	+				

Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi, SRADDET, plans de gestion du Conservatoire du littoral, etc.	+				
Protection de l'environnement	oui	Il existe plusieurs aires marines protégées et autres initiatives de protection de l'environnement : sites Natura 2000, sites gérés par le Conservatoire du littoral... En effet, la diversité des habitats justifie de nombreuses protections environnementales. Une Zone de Protection Forte existe dans cette zone (« Castel Vendon »). Deux Zones de Protection Fortes potentielles ont été identifiées dans la zone (« Ceinture métamorphique du granite varisque de Flamanville » et « Géosite de Diélète-Siouville »).	+				
Action de l'État en mer	oui	La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord est implantée à Cherbourg-en-Cotentin. Compétent du golfe normand-breton à la frontière belge, le préfet maritime est responsable de la coordination générale des moyens de l'action de l'État en mer dans la zone maritime. Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Jobourg assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. L'Abeille Liberté basée à Cherbourg-en-Cotentin dispose de capacités d'intervention et de remorquage. Les stations SNSM de Barfleur, Fermanville, Urville-Nacqueville, La Hague, Dielette-Flamanville, Carteret disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. Les sémaphores de Barfleur, du Homet, de la Hague et de Carteret assurent également une veille permanente des approches maritimes. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer et surveillent les espaces maritimes et contrôlent les conditions d'exécution des activités maritimes (police des pêches, lutte contre les activités illicites, etc.). Les hélicoptères NH90 (Marine nationale) basé à Maupertus, et EC145 (sécurité civile) basé à Granville interviennent également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.). Des épaves et engins historiques sont présents au nord de la Manche, en particulier au niveau de Cherbourg-en-Cotentin. En cas de découverte d'engins explosifs historiques, le groupement de plongeurs démineurs, basé à Cherbourg-en-Cotentin intervient pour procéder aux opérations de déminage dans les espaces maritimes.					

CARTE SPÉCIFIQUE

Carte prospective des zones de fermes pilotes et de caractérisation de potentiel de développement pour l'hydrolien (SER)



DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

- Schémas de cohérence territoriale (SCOT)
 - SCOT du Pays du Cotentin (<http://www.scot-cotentin.org>)
- Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
 - SDAGE bassin Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>)
 - SAGE03024 Douve Taute (<https://www.gesteau.fr/sage/douve-taute>)
 - SAGE03032 Côtiers ouest du Cotentin (<https://www.gesteau.fr/sage/cotiers-ouest-du-cotentin>)
- Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Basse-Normandie (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-de-basse-normandie-a691.html>)
- Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines de la Manche (<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/schemas-departementaux-des-structures-des-a825.html>)
- Conseil de rivage (CELRL)
- Conseils portuaires

→ Plan de Prévention contre les Risques Littoraux

→ Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations

→ Comité régional de la biodiversité Normandie

→ PNR des marais du Cotentin et du Bessin

→ Sites Natura 2000

- ZSC FR2500085 RÉCIFS ET MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX DU CAP LÉVI À LA POINTE DE SAIRE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire (zone spéciale de conservation) DOCOB approuvé en animation
- ZSC FR2500084 RÉCIFS ET LANDES DE LA HAGUE : Arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Récifs et landes de la Hague (zone spéciale de conservation) DOCOB en révision
- ZPS FR2512002 LANDES ET DUNES DE LA HAGUE : ZPS par arrêté du 08/03/2006 DOCOB en révision
- ZSC FR2500083 MASSIF DUNAIRE DE HÉAUVILLE A VAUVILLE : Arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Massif dunaire de Héauville à Vauville (zone spéciale de conservation) DOCOB approuvé en animation
- ZSC FR2502019 ANSE DE VAUVILLE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Anse de Vauville (zone spéciale de conservation) DOCOB en rédaction
- ZSC FR2502018 BANCs ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Banc et récifs de Surtainville (zone spéciale de conservation) DOCOB en rédaction
- ZSC FR2500082 LITTORAL OUEST DU COTENTIN DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY AU ROZEL : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel (zone spéciale de conservation) DOCOB en révision

→ Réserves Naturelles Nationales

- RNN Mare de Vauville : Classement le 06/05/1976

→ Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

→ ZNIEFF (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/listeZnief>)

→ Arrêté de protection biotope : arrêté préfectoral du 20 août 1984 visant la protection des biotopes particuliers au chou marin et de l'arrêté préfectoral du 6 janvier 1995 portant sur la protection du site ornithologique des falaises de Jobourg

→ Zones de Protection Forte

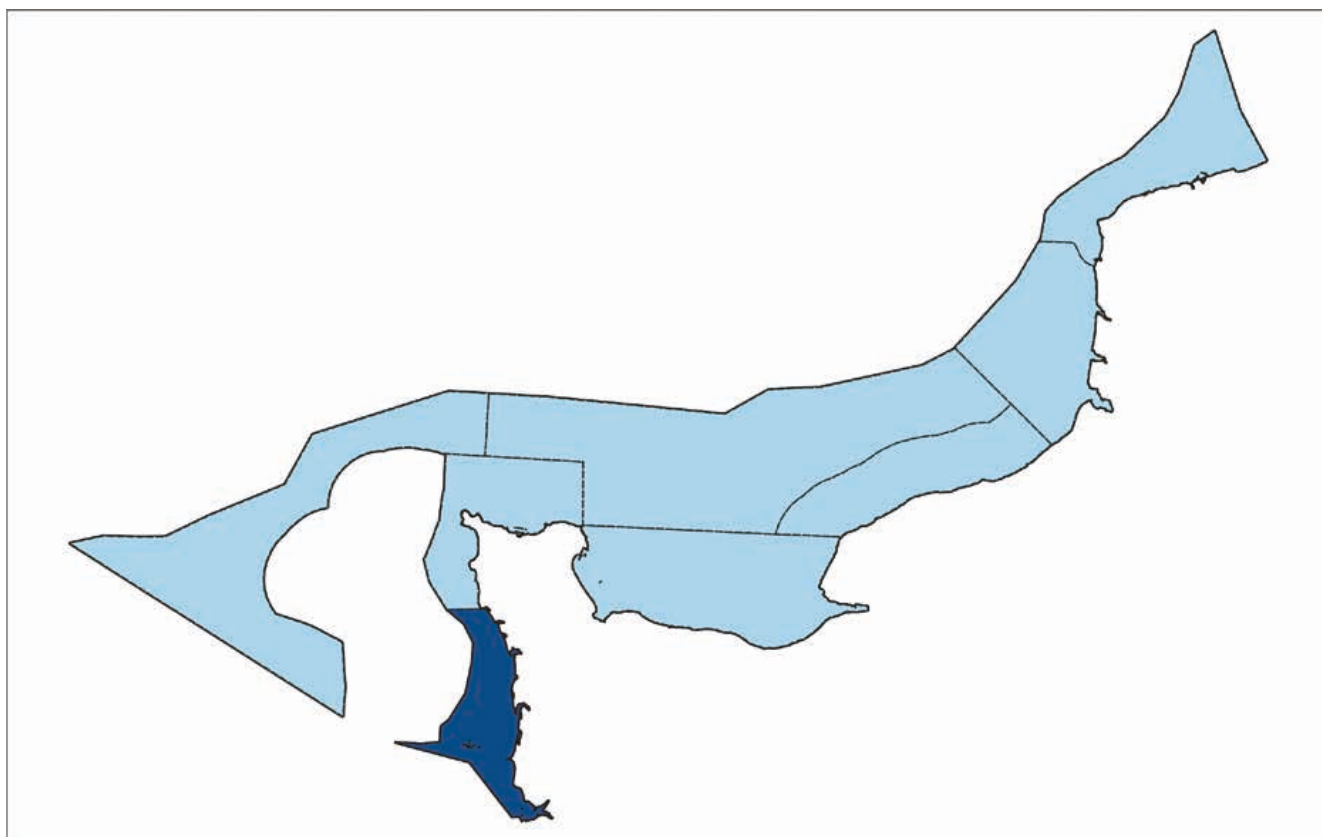
- ZPF existante « Castel - Vendon »
- ZPF potentielle « Ceinture métamorphique du granite varisque de Flamanville »
- ZPF potentielle « Géosite de Diélette-Siouville »

→ Masses d'eau côtières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRHC04 : Cap de Carteret - Cap de la Hague
- FRHC05 : Cap de la Hague Nord
- FRHC07 : Cap Lévy Gatteville
- FRHC08 : Barfleur
- FRHC60 : Rade de Cherbourg
- FRHC61 : Cherbourg intérieur grande rade

ZONE N°7 : Ouest Cotentin – Baie du Mont Saint-Michel

VOCATION

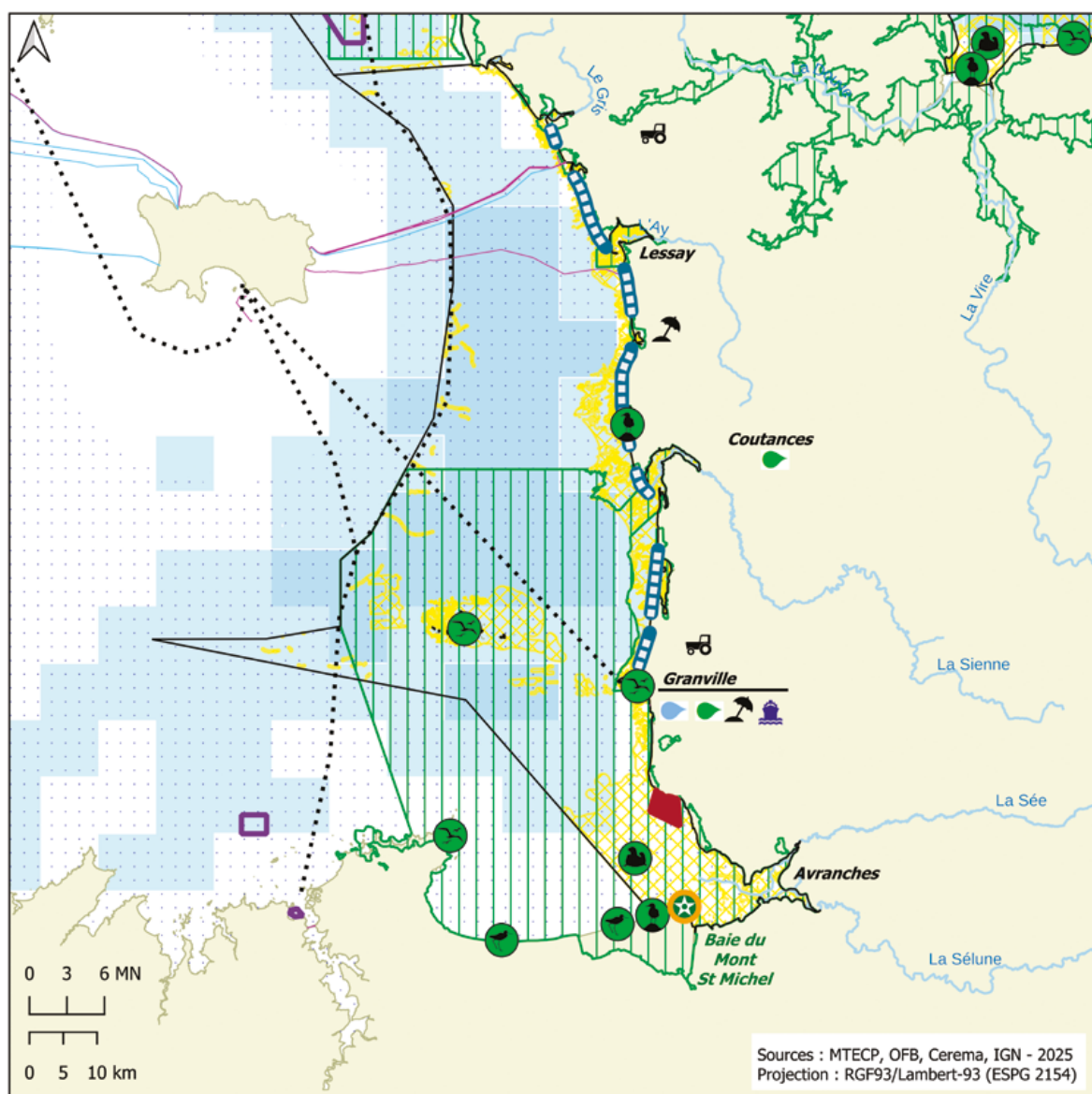


Zone à vocation conchylicole (activité conchylicole importante), d'importance pour la pêche (pêche artisanale devant s'adapter au Brexit et aux reports de pêche). Conciliation de son attractivité touristique (site touristique majeur) avec la richesse de son patrimoine naturel au moyen d'une gestion raisonnée de sa fréquentation.

Enjeux particuliers de recomposition / adaptation du littoral aux risques littoraux.

Préservation des enjeux écologiques, notamment de la côte des havres qui constitue un site unique en son genre, au moyen de 11 AMP (905 km² - 56 % de la surface de la zone), 1 ZPF existante et 4 ZPF potentielles.

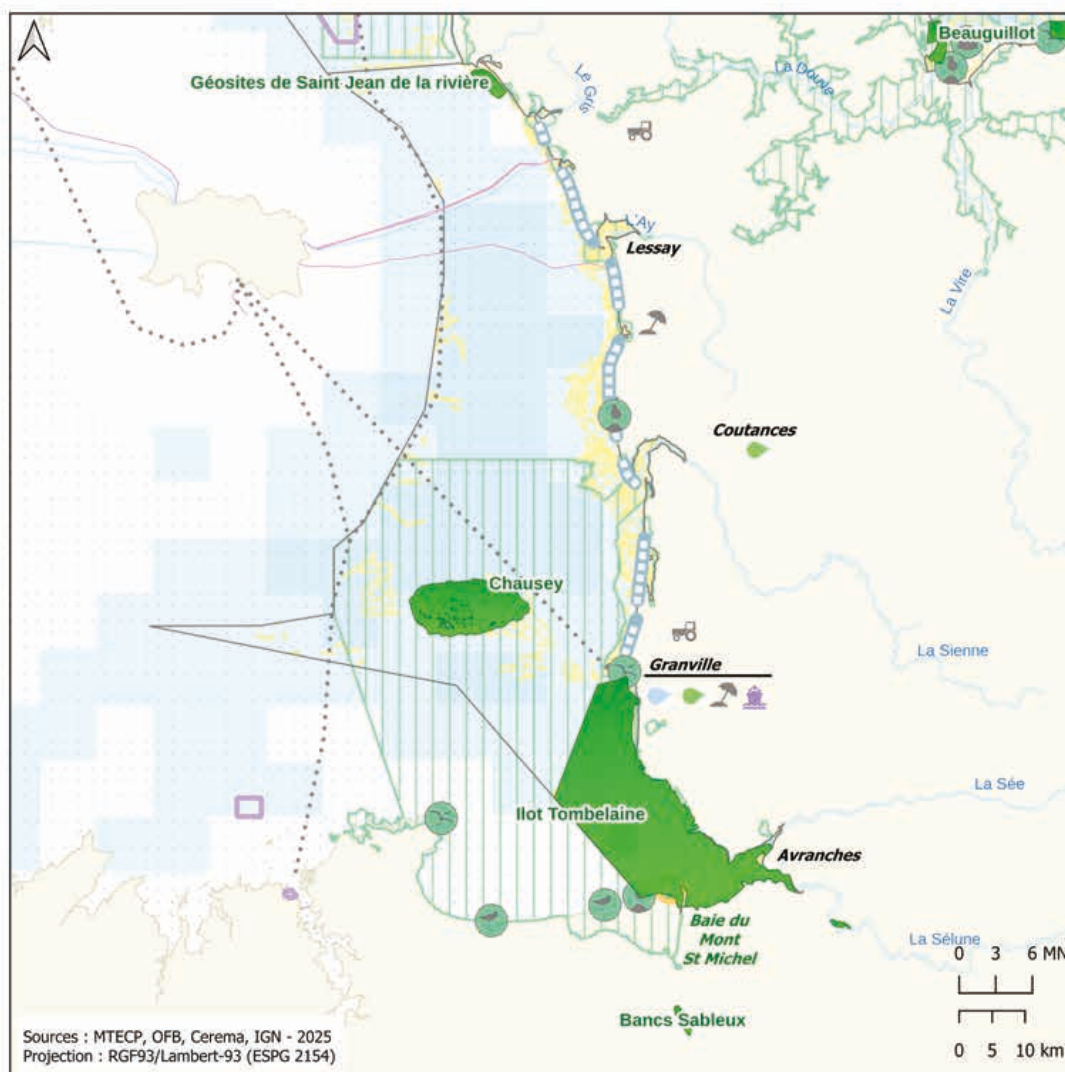
CARTE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES FORTS ET MAJEURS EXISTANTS



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Port de débarquement pour la pêche | | Câble électrique sous-marin |
| | Recherche et développement du secteur public, formation | | Câble téléphonique sous-marin |
| | Construction navale | | Trafic maritime |
| | Agriculture | | Aquaculture |
| | Activités de tourisme et de loisirs | | Zone de vocation du DSF |
| | Pôle touristique majeur (Opération Grand Site) | | Aire protégée (N2000, RNN, APB) |
| | Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation | | Zone de protection forte existante |
| | Colonies de phoques et zones d'alimentation | | Enjeux écologiques forts ou majeurs spatialement discriminants à l'échelle d'un secteur : dunes hydrauliques, hermines S. Alveolata, bancs de maërl récemment inventoriés, banquette à lanice, zostère marine, prés salés atlantiques, sédiments intertidaux, nidification et zone d'alimentation pour l'huître pie et le cormoran huppé, site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, zone de mue des macreuses noires, colonie de phoques |
| | Nidification de limicoles | | Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime |
| | Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau | | Zones d'importance forte rapportées par les CRPME |
| | | | Zones d'importance stratégique rapportées par les CRPME |
| | | | Principales zones de déploiement de l'activité de pêche sur la façade |

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans cette zone : espèces fourrage, huîtres plates, sédiments grossiers subtidiaux, zones fonctionnelles halieutiques, populations localisées d'invertébrés benthiques exploités, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, population localement importante d'élasmobranches, colonie et zone d'alimentation pour le goéland marin et la sterne de Dougall, domaine vital des groupes sédentaires de grand dauphin, zone d'alimentation des phoques.

CARTE DES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES PROSPECTIFS



■ Aire marine protégée ayant vocation à contenir des ZPF potentielles

SYNTHÈSE DES ENJEUX



> Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques identifiés dans cette zone sont décrits et priorisés dans l'Annexe 5.

Cf Annexe 5 : Zone 7 : Ouest Cotentin – Baie du Mont Saint-Michel.

> Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	oui	La qualité des eaux de baignade est très hétérogène dans la zone. Des sites sont déclassés, notamment en raison de pollution diffuse rurale et de problème d'assainissement.	+				
Activités parapétrolières et paragazières offshore	non						
Agriculture	oui	Plusieurs herbus sont présents dans la zone et pour lesquels une activité de pacage est réglementairement possible. La majorité de la zone est sous orientation technico-économique (OTEX) dominante élevages bovins. Il existe également près de Créances, une zone à dominante maraîchage. La qualité de la production d'agneaux de prés-salés est reconnue par une appellation d'origine protégée (AOP) « Prés-salés baie du MONT-SAINT-MICHEL ». Une marque commerciale « Grevin » est inscrite à l'INPI, elle promeut l'agneau de pré-salé. La cueillette des salicornes a lieu dans la zone.	=				
Aquaculture et qualité des eaux conchyliques	oui	Les bassins de production conchylicole (Pirou / Portbail, Agon / Anneville, sud Sienne, Chausey) de la zone constituent le principal site de production d'huîtres et de moules de bouchots de la façade MEMN. La fréquence d'alertes et de fermeture de norovirus augmente depuis 2013. La relocalisation de certaines zones aquacoles est à l'étude face à l'évolution de trait de côte. Des élevages d'autres espèces se développent dans la zone (palourdes, homards).	+				
Artificialisation des territoires littoraux	oui	Les côtes artificialisées se trouvent essentiellement au sud de la zone et au niveau des ports.	=				
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	oui	Les câbles sont essentiellement au niveau de Saint-Rémy-des-Landes et de Pirou et relient les îles au continent.	+				

Commercialisation et transformation des produits de la mer	oui	Une halle à marée se trouve à Granville, vendant de la coquille Saint-Jacques et du boulot notamment. Une diminution des débarquements est crainte par la zone.	-					
Construction navale	oui	Des chantiers de construction, de réparation et vente de matériels nautiques existent à Granville et Barneville - Carteret.	=					
Défense	oui	Le commandement de la zone et de l'arrondissement maritime de la Manche et de la mer du Nord est notamment responsable de la défense maritime du territoire et du contrôle opérationnel des moyens militaires.	=					
Extraction de matériaux marins	oui	Extractions ponctuelles de tangué.						
Industries et risques technologiques	oui	Les risques technologiques dans la zone sont essentiellement liés au transport de marchandises dangereuses.	=					
Navigation de plaisance et sports nautiques	oui	Les navires de plaisance circulant le long de la côte et traversant la Manche vers les îles Anglo-Normandes sont nombreux.	+					
Pêche professionnelle	oui	La pêche professionnelle est principalement constituée de pêcheurs artisanaux (caseyeurs qui ciblent les bulots, les crustacés et les seiches) et de dragueurs à coquille Saint-Jacques et autres bivalves. La zone compte plusieurs ports de pêche et lieux de débarquement dont Granville.	=					
Pêche de loisir	oui	L'activité de pêche à pied importante sur cette zone en particulier à l'occasion des grandes marées.	=					
Production d'électricité	oui	Les deux barrages autrefois présents sur la Sélune ont été démantelés.	-					
Recherche et développement du secteur public ; Formation	oui	Le lycée Julliot de la Morandière à Granville propose des formations dans la filière nautique (bac professionnel de maintenance nautique, BTS technico-commercial nautisme). Par ailleurs, le CFPPA de Coutances est un établissement public de formation continue dans le secteur de la conchyliculture.	=					
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	oui	Des sites d'activités aquatiques et nautiques sont installés sur le littoral avec une zone importante de navigation de voile et de canoë-kayak. Le site du MONT-SAINT-MICHEL et de sa baie (site classé et classement Unesco) sont inclus dans cette zone. Une activité de chasse est également pratiquée à partir de gabion (35).	+					
Transport maritime et ports	oui	Des ports et des lieux d'échouage sont répartis le long de la côte de cette zone et notamment à l'intérieur des havres. Des liaisons inter-portuaires maritimes avec les îles anglo-normandes sont présentes.	=					

Travaux publics maritimes	oui	Deux sites de clapage de sédiments de dragage se situent au niveau de Granville. Des développements récents de port (exemple Portbail) sont à signaler, il y a des projets d'extension (Barneville, Granville).	+				
Risques naturels littoraux	oui	L'intérieur des havres de l'ouest Cotentin (débouchés des fleuves côtiers) sont en engraissement. Les autres territoires littoraux se répartissent entre secteurs stables (Carolles par exemple) et secteurs érodés (dunes de l'ouest Cotentin soumises au vent d'Ouest et aux courants marins par exemple), menaçant l'avifaune. L'État promeut le repli stratégique et travaille activement à orienter les acteurs locaux dans ce sens. Selon les recommandations de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte programme 2017-2019. Les enjeux principaux sont donc pour la prévention des risques, l'adaptation sous la contrainte au très fort contexte érosif, le maintien des très vastes estrans et habitats de prés salés caractéristiques de cette zone, le report ou la restauration des fonctionnalités écologiques, notamment pour l'avifaune, détruites par l'érosion et la prévention des pollutions que générera l'érosion côtière et la reprise par la mer des côtes sableuses. L'évolution du trait de côte projetée d'ici 2029, 2050 et 2100 menace des centaines de logements et d'autres activités littorales dans cette zone.	+				
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT (Centre-Manche-Ouest et SCOT du pays de la baie du Mont Saint-Michel), PLUi, gestion du trait de côte (EPCI), SRADDET, stratégies de gestion du Conservatoire du littoral... Le gestionnaire du domaine public maritime de l'archipel de Chausey est actuellement (en 2018) le Conservatoire du littoral, par délégation du ministère en charge de l'environnement.	+				
Protection de l'environnement	oui	Plusieurs sites protégés se situent dans la zone : sites Natura 2000, sites gérés par le Conservatoire du littoral...	+				
Action de l'État en mer	oui	Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Jobourg assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. Des stations SNSM sont réparties le long de la côte et les sémaphores de Granville et Carteret assurent une veille permanente des approches maritimes. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer et surveillent les espaces maritimes et contrôlent les conditions d'exécution des activités maritimes (police des pêches, lutte contre les activités illicites, etc.), dont la vedette de surveillance régionale Pleville Le Pelley (Douane) et la vedette Tombelaine (Gendarmerie départementale) basées à Granville. Les hélicoptères NH90 (Marine nationale) basé à Maupertus, et EC145 (sécurité civile) basé à Granville interviennent également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.).	=				

DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

→ Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCOT du Pays du Cotentin (<http://www.scot-cotentin.org/>)
- SCOT du Pays de Coutances (<https://www.scot-centre-manche-ouest.fr/le-scot-en-vigueur/>)
- SCOT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel (https://www.petr-baiemontsaintmichel.fr/Le_SCOT.x.htm)

→ Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- AGE03032 Côtiers ouest du Cotentin (<https://sage-coc.fr/>)
- SAGE03026 Sée et Côtiers Granvillais (<https://www.smpga.fr/sage/>)
- SAGE03005 Sélune (<http://www.bassin-selune.fr/sage>)
- SAGE04032 Couesnon (<https://bassin-couesnon.fr/>)
- SDAGE bassin Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>)

→ Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) Basse-Normandie (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-de-basse-normandie-a691.html>)

→ Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines de la Manche (<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/schemas-departementaux-des-structures-des-a825.html>)

→ Conseil de rivage (CELRL)

→ Conseils portuaires

→ Plan de Prévention contre les Risques Littoraux (PPRL) de la Manche (<https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-Naturels-et-Technologiques/Plans-de-prevention-des-risques/Plans-de-Prevention-des-Risques-naturels-PPRN/PPRN-approuves-en-vigueur/Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-PPRL>)

→ Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations (PPRI) de la Manche (<https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-Naturels-et-Technologiques/Plans-de-prevention-des-risques/Plans-de-Prevention-des-Risques-naturels-PPRN/PPRN-approuves-en-vigueur/Plans-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI>)

→ Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) (<https://www.anbdd.fr/>)

→ Accords internationaux de pêche « accords de la Baie de Granville »

→ Sites Natura 2000

- ZSC FR2500081 HAVRE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY ET LANDES DE LESSAY : ZSC par arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay (zone spéciale de conservation) DOCOB approuvé en animation
- ZPS FR2512003 HAVRE DE LA SIENNE : ZPS par arrêté du 05/01/2006 En rédaction
- ZSC FR2500080 LITTORAL OUEST DU COTENTIN DE BRÉHAL À PIROU : ZSC par arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou (zone spéciale de conservation) En rédaction
- ZPS FR2510037 CHAUSEY : ZPS par arrêté du 06/01/2005 En révision
- ZSC FR2500079 CHAUSEY : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Chausey (zone spéciale de conservation) En révision
- ZPS FR2510048 BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : ZPS par arrêté du 05/01/2006 Approuvé en animation
- ZSC FR2500077 BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : Arrêté de création du 29 juillet 2016 portant décision du site Natura 2000 Baie du MONT-SAINT-MICHEL (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation

→ Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

→ ZNIEFF (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/listeZnieff>)

→ Zones de Protection Forte

- ZPF existante « Récifs d'Hermelles de la baie du Mont Saint-Michel »
- ZPF potentielle « Schistes et calcaires cambriens de Saint-Jean-de-la-rivière »
- ZPF potentielle « Chausey »
- ZPF potentielle « Ilot de Tombelaine »
- ZPF potentielle « Bancs sableux de la baie du Mont-Saint-Michel »

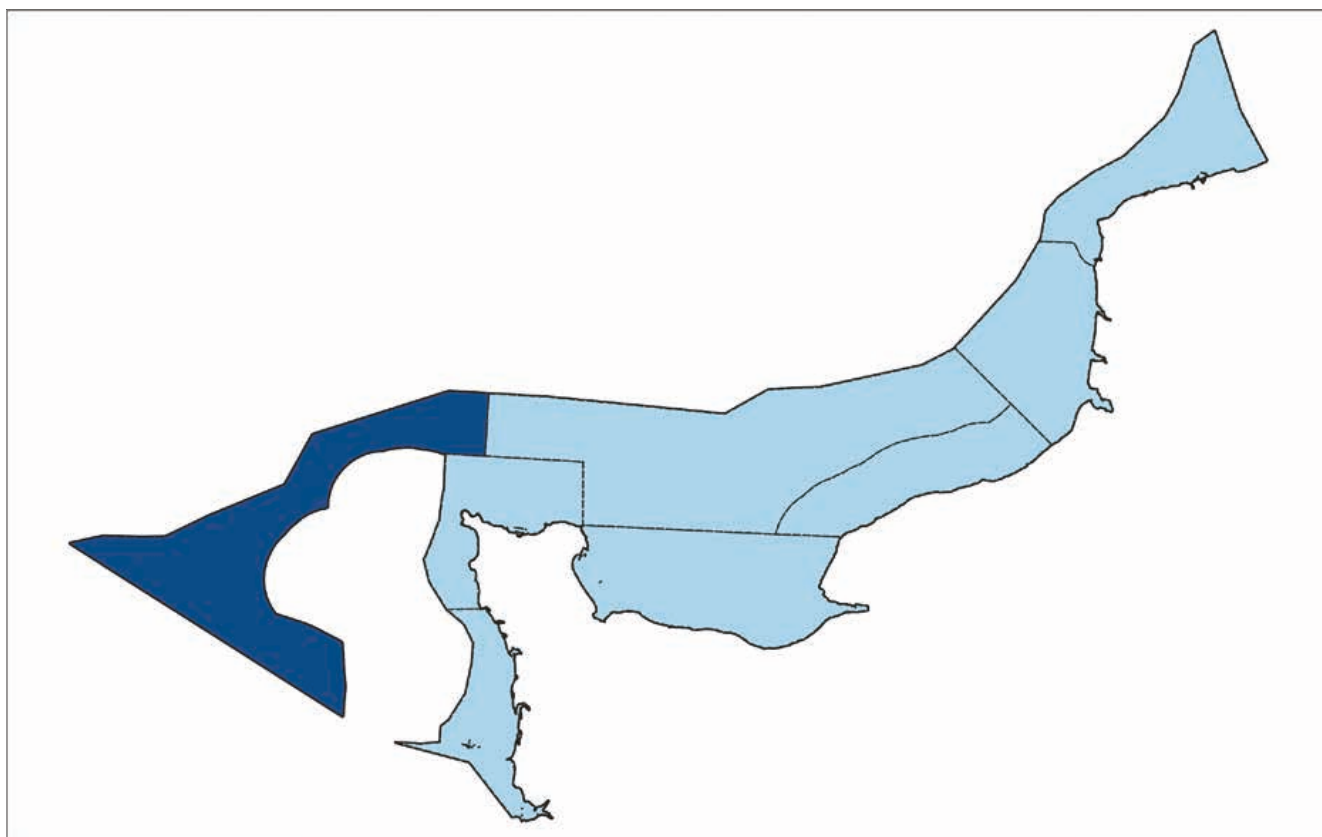
→ Masses d'eau côtières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRHC01 : Archipel Chausey
- FRHC02 : Baie du Mont-Saint-Michel Centre Baie
- FRHC03 : Ouest Cotentin
- FRHT05 : Baie du Mont-Saint-Michel - Fond de baie estuarien

ZONE N°8 :

Manche Ouest au large des îles anglo-normandes

VOCATION



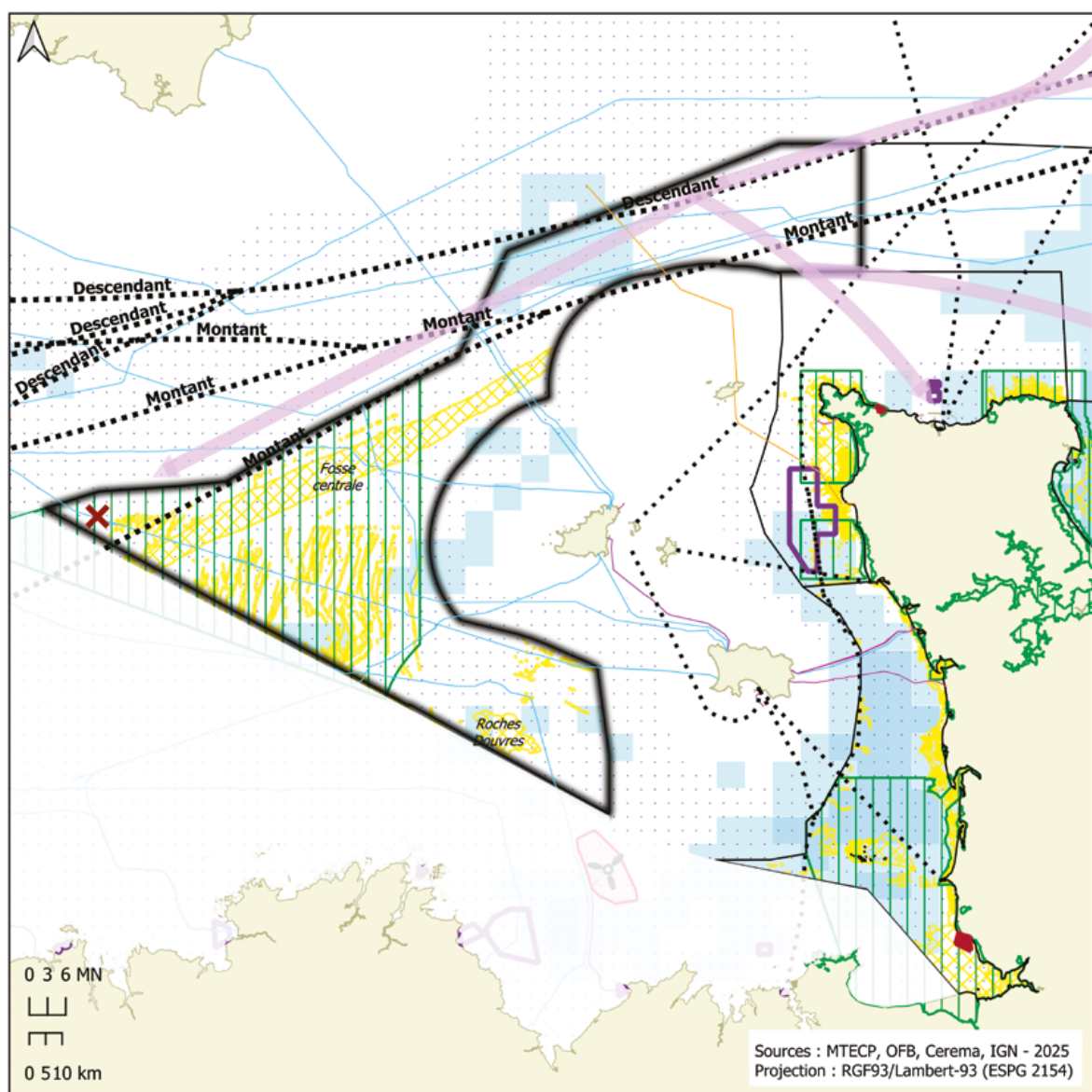
Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles (pêche au chalut prégnante car zone où tous les types de pêche ne sont pas adaptés, notamment la pêche industrielle, zone d'importance pour la pêche). Vocation de développement d'énergies marines renouvelables et leur raccordement.

Nécessité de cohérence avec les enjeux limitrophes (bassin normand-breton et îles anglo-normandes), notamment besoin de gestion cohérente du patrimoine biologique remarquable à valoriser et enjeu de chaîne trophique à préserver qui nécessite une attention particulière sur les pressions s'exerçant.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 2 AMP (2 306 km² - 43 % de la surface de la zone).

CARTE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES FORTS

ET MAJEURS EXISTANTS

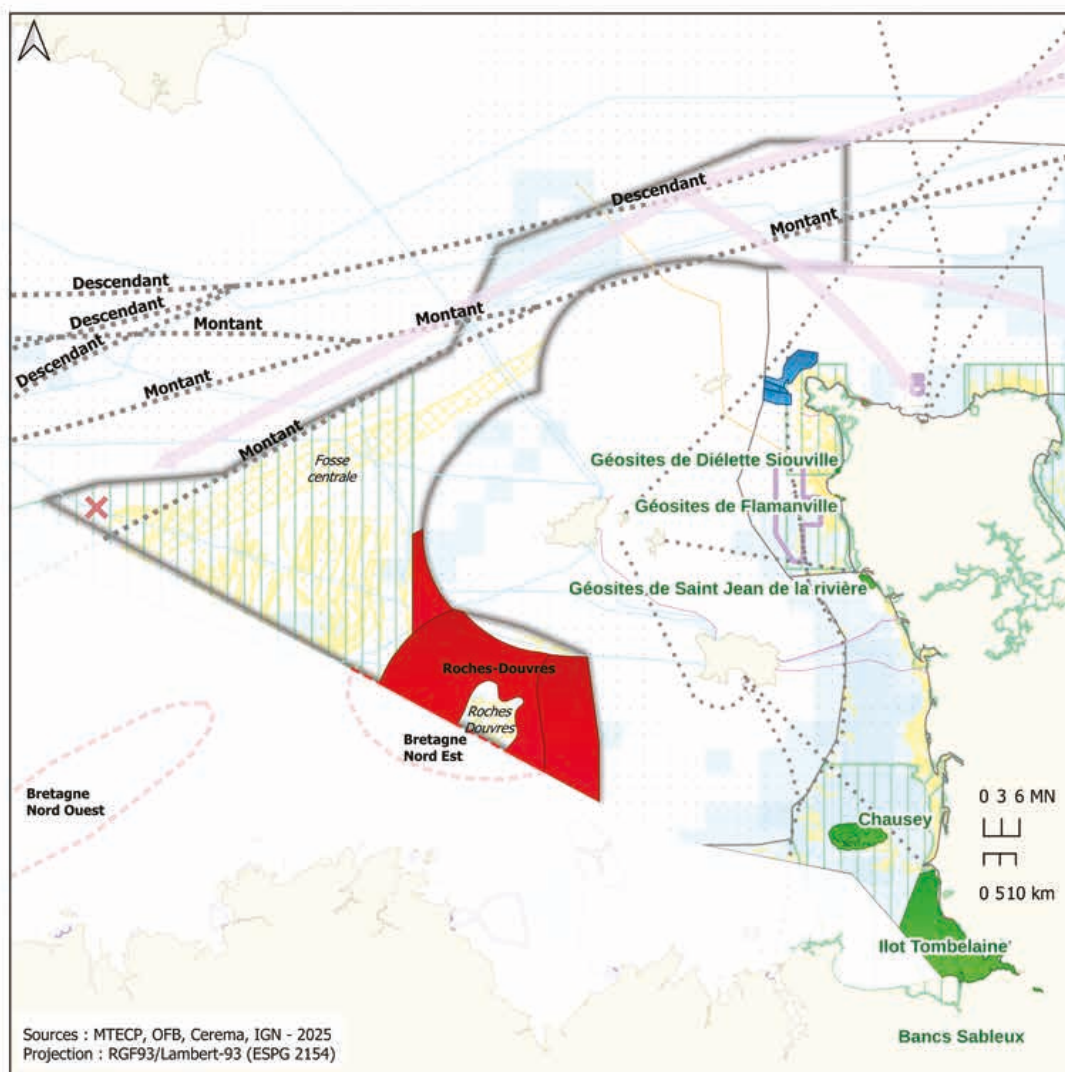


-  Projet éolien en mer déjà existant ou à l'étude
-  Sécurité et sûreté maritime

-  Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime
-  Trafic maritime
-  Câble électrique sous-marin
-  Câble téléphonique sous-marin
-  Projet de câbles sous-marins
-  Zone de vocation du DSF
-  Aire protégée (N2000, RNN, APB)
-  Zone de protection forte existante
-  Enjeux écologiques forts ou majeurs spatialement discriminants à l'échelle d'un secteur : dunes hydrauliques, Roches Douvres, Fosse centrale de la Manche
-  Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime
-  Zones d'importance forte rapportées par les CRPME
-  Zones d'importance stratégique rapportées par les CRPME
-  Principales zones de déploiement de l'activité de pêche sur la façade

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans cette zone : sédiments hétérogènes subtidaux, sédiments grossiers subtidaux, zones fonctionnelles halieutiques, populations localisées d'invertébrés benthiques exploités, populations localement importantes d'élasmodontes, colonie et zone d'alimentation pour le fou de Bassan, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, zones de densité maximale de marsouin commun, zone d'alimentation des dauphins communs, tortues marines.

CARTE DES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES PROSPECTIFS



- Zone prioritaire pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans
- ▤ Autre zone indicative de poursuite de la concertation, qui pourra intégrer des zones complémentaires limitrophes
- Zone propice au développement de l'hydrolien
- Aire marine protégée ayant vocation à contenir des ZPF potentielles

SYNTHÈSE DES ENJEUX



> Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques identifiés dans cette zone sont décrits et priorisés dans l'Annexe 5.

Cf Annexe 5 : Zone 8 : Mer Celtique et Manche Ouest.

> Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	non						
Activités parapétrolières et paragazières offshore	non						
Agriculture	non						
Aquaculture et qualité des eaux conchycoliques	non						
Artificialisation des territoires littoraux	non						
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	oui	De nombreux câbles, notamment de téléphone, traversent la zone. Il n'existe pas à ce jour de nouveau projet de câble sous-marin.	=				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	non						
Construction navale	non						
Défense	oui	Le commandement de la zone et de l'arrondissement maritime de la Manche et de la mer du Nord est notamment responsable de la défense maritime du territoire et du contrôle opérationnel des moyens militaires.	=				
Extraction de matériaux marins	non	Il existe une zone d'intérêt (potentiel extractible) de granulats marins sur cette zone (https://sextant.ifremer.fr/granulats-marins/Donnees?owscontext=https://sextant.ifremer.fr/documentation/granulats_marins/contexte/Nationalisation/Geol_National_V6.xml#/map)					

Industries et risques technologiques	non					
Navigation de plaisance et sports nautiques	oui					
Pêche professionnelle	oui	Une flottille de chalutiers travaille en zone hauturière et pratiquent le chalut de fond à poissons au large des îles Anglo-Normandes notamment. La fréquentation de la zone pourrait augmenter suites aux évolutions de la zone Ouest Cotentin Baie du Mont Saint-Michel.	=		A réviser au cours du cycle	
Pêche de loisir	non					
Production d'électricité		À cet égard, la zone dite « les Roches-Douvres » présente de forts enjeux de coordination du fait de son potentiel de développement éolien. Elle devra faire l'objet d'une expertise commune et partagée avec les acteurs des deux façades associant également les représentants des îles anglo-normandes et du Royaume-Uni qui mènent des réflexions pour le développement de l'éolien en mer dans leurs eaux.	+			
Recherche et développement du secteur public ; Formation						
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel						
Transport maritime et ports		Le trafic maritime est dense, notamment en raison de la présence d'une route maritime très fréquentée à la limite de la zone.	=			
Travaux publics maritimes						
Risques naturels littoraux						
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral						
Protection de l'environnement		Un site Natura 2000 au large se situe dans la zone.	+			
Action de l'État en mer		Le préfet maritime est responsable de la coordination générale des moyens de l'action de l'État en mer. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer, surveillant les espaces maritimes et contrôlant les conditions d'exécution des activités maritimes (police des pêches, lutte contre les activités illicites, etc.)	=			

DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

→ Accords internationaux de pêche « accords de la Baie de Granville »

→ Sites Natura 2000

- ZPS FR 2512005 NORD BRETAGNE DO : Arrêté du 18 janvier 2018 portant désignation du site Natura 2000 Nord Bretagne DO (zone de protection spéciale dans le cadre de l'extension du réseau Natura 2000 hors mer territoriale prévu par l'instruction du gouvernement du 15 juillet 2016)
- PSIC FR2502022 NORD BRETAGNE DH : PSIC depuis le 14 décembre 2017 (Proposition de site d'intérêt communautaire dans le cadre de l'extension du réseau Natura 2000 hors mer territoriale prévu par l'instruction du gouvernement du 15 juillet 2016)

→ *Le renforcement d'une concertation inter-façades est prévu dans l'optique du déploiement des énergies marines renouvelables dans le golfe de normand-breton afin d'en appréhender au mieux les enjeux socio-économiques et de co-usage. Une coordination avec la façade Nord Atlantique - Manche Ouest et les autorités des îles anglo-normandes qui développent également des projets énergétiques dans cet espace doit être recherchée.*

→ Zones de Protection Forte

- Néant

→ Masses d'eau côtières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- Néant

Ministère chargé de la Mer et de la Pêche
Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord
4, rue du colonel Fabien - BP 34
76 083 Le Havre cedex
www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

